

Bulletin du Conseil communal

N° 9



Lausanne

Séance du 5 décembre 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 5 décembre 2018

9^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 5 décembre 2018, à 19 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	667
Première partie	667
Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic ; Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux ; Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels ; Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires ; Entretien de surfaces privées communales.	
Préavis N° 2018/41 du 13 septembre 2018.....	672
Discussion	672
Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines - Crédit-cadre annuel 2019	
Préavis N° 2018/47 du 1er février 2018.....	674
Discussion	674
Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles - Demande de crédit	
Préavis N° 2018/25 du 14 juin 2018	676
Discussion	676
Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les lausannois	
Préavis N° 2018/40 du 13 septembre 2018.....	678
Discussion	678
Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne - Réponse aux postulats de Mme Séverine Evéquo et consorts « Pour une mise en oeuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées » - Demande de crédit complémentaire au rapport-préavis N° 2016/27 « Mise en oeuvre et renforcement de la politique « Nature en ville » »	
Préavis N° 2018/42 du 13 septembre 2018.....	686
Discussion	687
Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Un bilan de la coopération au développement pour renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale »	
Développement photocopié.....	695
Discussion préalable.....	696
Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour l'adoption d'un « plan climat » par la Municipalité de Lausanne »	
Développement photocopié.....	697

Discussion préalable.....	698
Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III) »	
Développement photocopié.....	699
Discussion préalable.....	699
Interpellation urgente de Valentin Christe et consorts : « Lettre anonyme sur les dysfonctionnements au sein de l'administration de la Ville de Lausanne : corbeau ou lanceur d'alerte ? »	
Développement photocopié.....	700
Discussion préalable.....	701
Réponse de la Municipalité.....	702
Discussion	705

Ordre du jour

Voir séance du 4 décembre 2018

Première partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert ; M. Quentin Beausire ; Mme Véronique Beetschen ; M. Maurice Calame ; Mme Thérèse De Meuron ; M. Philippe Ducommun ; Mme Claude Nicole Grin ; M. Alain Hubler ; Mme Laura Manzoni ; Mme Sophie Michaud Gigon ; M. Vincent Mottier ; M. Johann Pain ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Jacques Pernet ; Mme Sandra Pernet ; M. Roland Philippoz ; M. Vincent Rossi ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Mme Graziela Schaller ; M. Philippe Stauber ; Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : M. Claude Calame ; M. Pierre Conscience ; M. Cédric Fracheboud ; M. Dominique Gigon ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Nicolas Tripet ; M. Vincent Vouillamoz.

Membres présents	72
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Nous avons désormais le quorum et nous pouvons entamer notre séance. J'ouvre donc la neuvième séance publique du Conseil communal. Ce soir, nous allons donc commencer par les questions orales, puis nous prendrons les demandes de traitement prioritaire de la Municipalité, donc la suite des rapports restés en suspens hier soir et puis à la fin l'interpellation urgente qui a été annoncée hier. Suivant l'évolution des débats et le temps qu'on a, on prendra les initiatives entre les rapports et l'interpellation urgente.

Nous passons donc tout de suite aux questions orales et je passe la parole à Madame Sara Gnoni.

Sara Gnoni (Les Verts) : – La question s'adresse à M. le syndic. Tout d'abord, un grand merci à toute la Municipalité pour les réponses apportées à notre interpellation sur les voyages et de la transparence dans l'intégralité de l'information qui a été donnée. En relation à ces voyages, justement, j'aurais souhaité savoir si les voyages en avion sont compensés, si oui, auprès de quels organismes et avec quelle qualité de certificat, et est-ce que, si c'est le cas, ces compensations pourraient-elles être étendues à toute l'administration ? Ce n'est qu'une seule question.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'imagine que quand on est conseillère communale verte, quand on dit compenser, ça veut dire compenser sur le CO². Alors, la réponse est non. Les voyages de la Municipalité ne sont pas compensés à l'heure actuelle. Cela dit, nous allons retenir la suggestion et on étudiera effectivement la question.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. Elle fait suite à une séance publique qui a eu lieu à la fin du mois de novembre sur la commune du Mont-sur-Lausanne, en présence notamment de Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, concernant la mise à disposition d'un terrain de 2700 m², sis sur cette commune pour la communauté des gens du voyage. Pour rappel, M. le syndic, l'année passée, je vous avais adressé une première question orale concernant le projet de mise à disposition d'un terrain

pour accueillir la communauté des gens du voyage sur la parcelle abritant actuellement le camping de Pracolet à la route du Jorat à Vers-chez-les-Blanc.

Je souhaite aujourd'hui vous poser la question suivante. Dans la mesure où le projet du Mont-sur-Lausanne a clairement été annoncé comme provisoire, est-ce que le projet lausannois à Vers-chez-les-Blanc est toujours à l'étude ? Et si oui, quel calendrier ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme j'avais eu l'occasion de le dire, je crois, déjà à cette tribune lors d'une première question à ce sujet et à d'autres occasions aussi dans le quartier de Vers-chez-les-Blanc, ce n'est pas du tout un dossier qui est piloté par la Ville de Lausanne, donc je suis incapable de vous répondre. Nous avons eu à l'époque une série d'informations qui nous avaient été transmises par l'Etat quant à une possibilité de réserver une partie des terrains du camping Vers-chez-les-Blanc. Mais pas plus que ça, c'est vraiment un projet qui est piloté par l'Etat de Vaud dans le cadre de l'obligation fédérale de mettre en place dans le canton des terrains à disposition des Yéniches.

Donc je ne peux pas vous donner d'indication sur les conséquences de cette nouvelle que j'ai apprise comme vous par la télévision, je suis donc incapable de vous dire ce qu'il en est.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Les personnes compétentes de la Municipalité vont se retrouver dans mon bref commentaire pour pouvoir me répondre. Un ami bien attentionné a attiré mon attention sur la Feuille d'avis officielle du 27 novembre 2018, page 14, dans laquelle on lit « Ville de Lausanne : interruption d'appel d'offres en rapport avec la nouvelle école de Riant-Pré. » Et les raisons ? « Aucune offre conforme aux exigences a été retenue. »

Alors ma petite question c'est qu'en allant sur place, et bien effectivement on constate que tout le premier étage est déjà construit. Alors, je m'interroge un petit peu, est-ce que c'est un facsimilé de construction, ou bien qu'est-ce qui se passe ? Eclairiez-moi la lanterne, ça m'intéresse.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je dois vous avouer que je n'ai pas lu la feuille d'avis officielle du 27 novembre dernier, et que je ne sais pas quel appel d'offres a été clos dans ce cadre-là. Ce que je peux vous assurer c'est qu'en tout cas les travaux continuent, que des appels d'offres ont été faits pour différentes étapes, naturellement des offres ont été attribuées pour le mandat d'architecture, pour le gros oeuvre et pour les différentes procédures des travaux et que, à ma connaissance, ce n'est pas un élément qui est en lien avec une interruption des travaux ou des démarches de construction de l'école. Néanmoins, je me renseignerai bien sûr sur ce que concerne cet appel d'offres.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je ne vous cache pas ma déception face à la réponse qui m'est donnée.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'invite M. Payot à être plus attentif à ce qui se passe sur ces chantiers, surtout que ce sont des écoles, et de se renseigner pour quelles raisons il n'y a pas eu d'offres qui sont rentrées pour les façades embêtantes de cet ouvrage.

Bref, ma question est la suivante. Une brochure intitulée « Visualiser les espaces publics du centre-ville » nous apprend qu'un bureau danois a été mandaté par la Municipalité pour établir un diagnostic des espaces publics. Est-ce qu'on n'avait pas en Ville de Lausanne ou dans le canton un bureau qui aurait été à même d'établir un tel diagnostic, surtout que l'on sait que l'investissement qu'on va faire dans ce projet réparti entre 2018 et 2022 se monte à 4,4 millions de francs ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Le dernier chiffre que vous articulez est évidemment très, très loin du mandat d'études et d'analyse qui a été octroyé, en effet, à un bureau danois. J'ai d'ailleurs par hasard rencontré des gens de la profession qui ont trouvé très propre la façon dont nous avons travaillé en publiant, dans la

FAO la procédure suivie. Nous n'avons pas eu de recours contre cette publication, en effet cela s'est fait en toute transparence et en respect des différentes procédures de marché public.

Ce que nous avons cherché, et je crois que je ne m'en suis pas cachée, je l'ai même évoqué en commission, c'est une méthodologie qui est reconnue au niveau international de diagnostic des centres urbains, de leur vitalité économique, des différents aménagements. Et cette méthodologie a une espèce de copyright de ce bureau danois, qui a déjà été mandaté par de très nombreuses villes en Suisse et en Europe et c'est cela que nous avons envie de mettre en place à Lausanne. Alors bien évidemment le respect des marchés publics est au centre de notre action et nous travaillons avec les bureaux de la place et locaux, mais il peut être aussi intéressant de temps à autre d'avoir un regard externe, d'avoir une expertise extérieure, et de pouvoir aussi s'enrichir de ces expériences.

Donc oui, nous avons en effet mandaté un bureau danois en toute transparence avec une publication FAO, précisément pour avoir, une fois n'est pas coutume aussi, un regard extérieur sur nos espaces publics.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je demanderai à M. Tétaz de bien vouloir montrer la photo 1 que je lui ai fournie au préalable et ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond (*M. Tétaz projette la photo*). La Municipalité a récemment construit un trottoir sur la partie gauche dans le sens de la descente sur le chemin de la Fauvette dans le quartier de Chailly, ce que vous voyez en construction sur la photo ci-jointe et pendant toute la durée des travaux, les piétons, comme on peut le voir sur la photo, étaient invités à prendre un cheminement qui est tout à fait agréable. On peut le voir en zoom sur la photo numéro 2 que M. Tétaz vous montre à l'instant. Et ce cheminement, comme vous le voyez, est protégé de la route, bordé par une haie aux abords de l'Ecole Nouvelle.

Il se trouve que depuis la fin des travaux, des panneaux ont rétabli la situation initiale, c'est à dire que c'est des panneaux bien moins sympathiques qui interdisent ou qui découragent avec diverses menaces l'usage de ce cheminement par les piétons. J'ai vérifié la situation et comme le montre la carte qu'on peut voir sur la photo suivante, si M. Tétaz peut nous la montrer, et comme le montre ce plan, il semble pourtant que le cheminement soit sur une parcelle qui est en propriété de la Ville de Lausanne, la bande orange foncé qu'on voit, parcelle numéro 9382, et non pas sur la propriété de l'Ecole Nouvelle qu'on voit sur la zone bleue, c'est la parcelle numéro 4052.

D'où ma question, la Municipalité considère-t-elle comme normal qu'une école privée s'arroge le droit de décourager le passage des piétons sur une parcelle publique, et compte tenu la dangerosité de la circulation sur cette rue qui est très raide, ne considère-t-elle pas qu'elle doit faire corriger cette situation au plus vite pour que les piétons, notamment les personnes âgées et les enfants, puissent utiliser ce passage durablement ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci à monsieur Dupuis pour cette question très intéressante. Alors un élément d'abord à évoquer avec vous, c'est vrai que ce cheminement est tout à fait intéressant, par contre il n'offre pas la continuité. Monsieur Dupuis, vous ne l'indiquez pas sur votre plan, mais cela implique pour les usagers du trottoir qu'on a ajouté de traverser deux fois la route pour suivre ce cheminement. Il n'en demeure pas moins que cela reste une opportunité intéressante, en effet, cette parcelle est bien une parcelle communale. Toutefois, en 2009, une convention a été passée avec la Ville, prévoyant de laisser cette parcelle communale en jouissance à l'Ecole Nouvelle.

Il se trouve que cette convention prend fin l'année prochaine, donc nous allons évidemment étudier la question et travailler avec l'Ecole Nouvelle. Il me semblerait qu'une servitude de passage public serait le bon outil pour que le bien public puisse bénéficier à toutes et tous. Donc nous allons travailler dans ce sens-là à la fin de la convention qui sera donc en 2019.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ma question s’adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. L’été 2018 fut sec et pour bon nombre de communes, notamment du pied du Jura, la situation était sérieuse au point qu’il a fallu recourir à des expédients tels que poser des conduites souples à travers champs pour pouvoir brancher une commune par rapport à une autre. Ma question est simple, M. le directeur, est-ce que la toile d’araignée de notre réseau d’eau du lac va s’étendre en direction de certaines communes du pied du Jura, avez-vous eu des demandes ou est-ce que pour le moment c’est le statu quo ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – J’ai eu le plaisir d’être engagé dans le dispositif ALPA au sein de l’état-major cantonal de crise. C’était une belle expérience pour ravitailler les élevages et les vaches qui fournissent le lait nécessaire à certaines appellations d’origine contrôlée ou protégée. S’agissant des contacts entre le Service de l’eau de la Ville de Lausanne et d’autres communes, il faut voir que nous sommes dans la situation enviable d’avoir le Lac Léman comme réservoir, avec ensuite un système de remontée d’eau, notamment jusqu’au Calvaire ou la montagne du Château.

Les contacts sont délicats puisqu’ils obéissent à des logiques contractuelles ou de concession. Nous avons des contacts avec la commune de Bournens, comme vous l’avez vu, où nous avons passé un nouveau contrat qui a nécessité la construction d’ 1,2 km de conduites supplémentaires. Nous espérons faire un certain nombre de bouclages et puis nous avons des systèmes de report par association intercommunale. Et donc les contacts directs avec des communes sont relativement rares puisqu’elles-mêmes sont souvent organisées en association et prennent une assurance auprès de la Ville de Lausanne pour bénéficier d’un certain nombre de litres dans un certain nombre de situations et donc nous n’avons pas encore ou pas pour l’instant de prospects, si j’utilise ce vocabulaire un petit peu commercial, en vue.

Par contre, nous avons régulièrement des contacts sous l’égide du Canton. Je dirais que plus que le pied du Jura qui nécessiterait de remonter de l’eau, c’est dans la région d’Echallens où les contacts sont les plus importants puisque vous savez sans doute qu’une partie de l’eau lausannoise vient de Thierrens et donc traverse tout l’ancien district d’Echallens. Voilà où sont nos réflexions dans ce domaine extrêmement important.

Mme Anita Messere (UDC) : – Ma question s’adresse à Madame Germond et concerne en fait l’ascenseur qui est à côté des escalators qui passent sous le passage Saint-François côté est, c’est-à-dire Saint-François, rue des Grottes. C’est l’ancienne tenancière du Café Romand qui m’a posé la question parce qu’elle est venue voir avec moi si l’ascenseur était remis en fonction ou bien pas parce qu’il lui est difficile de prendre les escalators et faire le détour par les autres escalators est un énorme détour pour elle.

Telle est ma question, est-ce que cet ascenseur va être remis en état, parce qu’on a vu qu’il y avait des tables du petit estaminet qui a pris la place de l’ancien arrêt de bus.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je dois avouer que je n’ai pas la réponse là tout de suite. Je vais me renseigner et je vous rendrai réponse.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Le 18 octobre, les occupants de deux immeubles voisins l’un de l’autre, à la route Aloys-Fauquez 26 et à l’avenue du Parc de la Rouvraie 4, apprenaient la résiliation de leur bail avec une prolongation unique possible jusqu’en février 2020. Cet état de fait avait déjà fait l’objet d’une question orale de notre collègue, Mme Misiego.

Cette mise à la porte des occupants de 160 logements dans un quartier populaire de notre ville est un acte brutal. Et en réponse à la question précédemment évoquée, Mme Germond avait indiqué que la Ville solliciterait bientôt une rencontre avec le propriétaire, ce que M. le syndic a confirmé dans les médias quelques jours plus tard. Je souhaite donc demander à la Municipalité et au syndic si cette rencontre a eu lieu, et si des pistes pour amoindrir les effets négatifs de ce projet de rénovation sur les habitants de ces 160 logements sont en discussion en conformité avec la nouvelle loi cantonale.

M. Grégoire Junod, syndic : – Nous avons effectivement rencontré, Mme Litzistorf et moi-même, les représentants du propriétaire il y a maintenant une dizaine de jours, donc à la fois le Credit Suisse et la gérance Wincasa qui étaient présents à cette séance. Il n’y a visiblement pas d’ouverture possible au sens où le propriétaire entend maintenir son agenda de chantier et de travaux en faisant les travaux d’une seule traite, ce qui a effectivement pour conséquence de résilier le bail de l’ensemble des locataires des deux tours.

Nous avons évoqué la possibilité de faire des travaux de manière échelonnée notamment une tour après l’autre, ou de faire comme procèdent d’habitude les propriétaires c’est-à-dire en faisant les travaux par étape avec un certain nombre de relogements, mais qui permettent de maintenir les locataires et en tout cas de conserver les baux, il n’y a en tout cas pour l’heure pas d’entrée en matière du propriétaire. Cela étant il y a un élément qui est important quand même dans ce dossier et qui est peut-être de nature à influencer les choses, contrairement à ce que j’avais indiqué notamment dans les médias, il se peut quand même que les collectivités aient un outil légal dans cette affaire, puisqu’effectivement la nouvelle L3PL, donc la nouvelle loi sur le logement, a introduit dans les cas de transformation et de démolition un nouvel article qui impose aux propriétaires de consulter les locataires avant la rénovation ou la démolition/transformation.

Il s’agit à la fois d’une information, mais également d’une consultation qui doit être effectuée par le propriétaire qui doit permettre au locataire de faire d’éventuelles propositions qui seraient de nature à modifier l’impact que la transformation aura sur le loyer. Or en l’occurrence dans le cas d’espèce, la société propriétaire a à la fois résilié les baux et dans la même lettre ouvert un délai de consultation pour les locataires. Or évidemment la question se pose et se posera juridiquement de savoir si c’est réellement conforme de consulter les locataires sur les effets possibles d’une transformation si en même temps vous avez déjà résilié le bail. Alors c’est une question qui n’est pas tranchée dans le texte de la nouvelle loi sur le logement, nous allons bien sûr l’examiner du point de vue juridique, le cas échéant c’est à l’Etat qu’il incombera de prendre une décision puisque en matière de L3PL, comme en matière de LDTR à l’époque, pour tout ce qui concerne les transformations et démolitions d’immeubles la Ville de Lausanne émet un préavis à l’attention du Canton et c’est le Canton, dans le cadre de la synthèse CAMAC du dossier de permis de construire, je suis un petit peu technique, mais dans le cadre de la procédure de permis de construire, c’est l’Etat qui va octroyer ou non une autorisation.

Mais nous avons de très sérieux doutes sur la conformité juridique d’une consultation qui serait ouverte en même temps que la résiliation du bail. Voilà ce que je peux vous dire en l’état sur ce dossier, en vous confirmant que pour l’heure, nous n’avons reçu aucune demande de permis de construire de la part de la société propriétaire.

M. Daniel Dubaz (Les Verts) : – Cette question vient en fait de M. Vincent Rossi qui vient de me contacter pour dire qu’il ne pourra pas être là ce soir. Je vais donc la lire. « Cette question concerne l’horloge du bâtiment qui surplombe la gare du M2 à Ouchy. Cette horloge semble en mauvais état général, l’éclairage de l’horloge est hors service sur au moins une des faces, la position des aiguilles des heures est à mi-chemin entre deux heures, à l’heure ronde, la sonnerie des cloches a été défectueuse. Voici la question, quelle est la compétence de la Municipalité en la matière et comment ces problèmes pourraient être résolus et dans quel délai ? »

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Nous étions deux à nous précipiter pour répondre. C’est un bâtiment privé qui appartient à Mobimo. Monsieur Rossi a eu la gentillesse de transmettre la question avant. Nous avons appelé Mobimo, cette horloge a subi, comme beaucoup d’autres infrastructures ou beaucoup d’autres bâtiments, les foudres de ce mois de juin, le 11. Et l’horloge a déjà été réparée une première fois, Mobimo nous assure que, grâce à la question de M. Vincent Rossi, ils vont retourner sur place, renvoyer quelqu’un pour réparer cette horloge.

M. Valentin Christe (PLC) : – Nous avons appris par certaines sources que les policiers postés dans la rue afin de dissuader le deal de rue ont fait ces dernières semaines l'objet d'une surveillance par des membres des correspondants de nuit, et ce, sur mandat de la Municipalité. Il est apparu après coup que cette démarche visait à effectuer des pointages et non pas une surveillance à proprement parler. Il n'en reste pas moins que cette démarche a évidemment été très mal perçue par le Corps de police, qui l'a ressenti comme une rupture de confiance dans la mesure évidente où il n'en a pas été informé au préalable.

On peut comprendre évidemment la volonté d'effectuer du monitoring de l'activité de la police et plus généralement de l'activité de l'administration, mais est-ce que la Municipalité n'estime pas que cela doit se faire dans une certaine confiance ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – Commander, contrôler, corriger, je ne vois pas ce qu'il y a de choquant dans cette démarche. Dès lors, il n'y a aucun souci de mon point de vue. Nous avons eu l'occasion de nous en expliquer, tant vis-à-vis du commandement que des différents membres du Corps de police. Notre confiance dans le Corps de police et le travail des policiers est tout à fait intacte.

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole de la part de conseillères et conseillers. Nous en avons donc terminé avec les questions orales. Nous passons au rapport avec la suite des demandes de traitement prioritaires de la Municipalité.

Préavis N° 2018/41 du 13 septembre 2018

Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic ;

Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux ;

Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels ;

Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires ;

Entretien de surfaces privées communales.

Finances et mobilité - Sécurité et économie - Services industriels, Enfance, jeunesse et quartiers - Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Benoît Gaillard, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Comme l'indique le rapport de la commission, le préavis 2018/41 concerne l'entretien et le renouvellement d'installations dépendant de plusieurs directions. Il s'agit de travaux répondant aux besoins fondamentaux de la population tels que l'alimentation en eau, la fourniture en énergie, la garantie de voies de circulation praticables et sûres principalement. Le tableau comparant les montants investis lors des précédents crédits-cadres montre une stabilité des investissements puisque le montant qui nous est proposé pour 2019 est inférieur de peu à la moyenne des montants votés de 2013 à 2018. C'est donc un montant de 32 120 000 francs qui nous est demandé.

J'ai toutefois une interrogation. Je m'étonne du faible montant qui est annoncé année après année dans l'entretien des bâtiments scolaires et dans ce préavis quelque 300 000 francs sont prévus pour la rénovation de surfaces extérieures préau ou surfaces de sport. Comme nous l'avait indiqué le municipal de l'enfance de la jeunesse et des quartiers, c'est dans le

plan des investissements que sont annoncés les montants nécessaires à la mise à niveau des bâtiments scolaires. Vérification faite, on y trouve effectivement un montant de 18 millions pour l'assainissement des bâtiments scolaires, cinquième étape. Mais on peut quand même se demander pourquoi il n'y a pas de crédit-cadre annuel pour les bâtiments scolaires au même titre que pour les directions qui sont impliquées dans le présent crédit-cadre, ce qui permettrait une mise à niveau constante du patrimoine scolaire, étanchéité, remplacement de fenêtres, que sais-je, bref d'entretenir régulièrement ce patrimoine dont vous savez que nous nous inquiétons.

Voilà, c'est une question et nonobstant cette question, j'espère à laquelle je pourrai recevoir une réponse, nous avons l'espoir que nous puissions évidemment bientôt nous pencher sur ledit préavis annoncé de 18 millions, nous vous recommandons d'accepter ce crédit-cadre qui nous permettra de continuer à allumer la lumière, à remplir une casserole d'eau propre, à tirer la chasse d'eau et à rouler sur des chaussées en bon état et sur des ponts qui ne s'effondrent pas. Et il permettra au moins aux enfants de rouler à trottinette sur des surfaces sans nid-de-poule. Le groupe PS vous recommande donc d'accepter ce crédit-cadre et fera de même, évidemment.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour être exhaustif et peut-être contribuer à rassurer Madame Decollogny, rappeler que les entretiens courants qui peuvent être faits sont non seulement ceux qui peuvent figurer avec des crédits d'investissement et des crédits-cadres tels que celui qui est proposé aujourd'hui, mais aussi avec le budget d'entretien que vous avez approuvé hier un montant de 3,3 millions pour des entretiens des bâtiments scolaires qui permettent aussi, naturellement, toute une série d'interventions. Ceci sans compter les dépenses d'investissement pour les établissements scolaires qui concernent pour l'année 2019 21,8 millions.

La discussion est close.

M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur : – La Commission s'est déterminée de la même manière sur les quatre conclusions du préavis, à savoir par onze voix favorables avec une abstention.

Le président : – Je vous propose donc de voter les quatre conclusions de manière groupée et à main levée. Celles et ceux qui acceptent les quatre conclusions de la commission sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec une petite dizaine d'abstentions, vous avez accepté ces crédits-cadres annuels.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/41 de la Municipalité, du 13 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 32'120'000.- pour l'entretien constructif et l'adaptation de la voirie, le renouvellement et l'extension du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour l'entretien de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des finances et de la mobilité, de la Direction du logement de l'environnement et de l'architecture, de la Direction de la sécurité et de l'économie et de la Direction de

l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;

4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Préavis N° 2018/47 du 1^{er} février 2018

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines

Crédit-cadre annuel 2019

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Jean-François Cachin, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je n'ai pas beaucoup de commentaires sur les projets de rénovation ou de remise en l'état qui sont prévus dans ce préavis municipal. Le montant de 3,25 millions nous paraît tout à fait raisonnable, même si ce n'est pas énorme, mais quand même pour bien faire ce travail. Et j'aimerais relever ici que le Service des parcs et des domaines fait un excellent travail, nous allons le voir aussi tout à l'heure dans la discussion sur la nature en ville.

Une critique quand même, et ça c'est quelque chose qui nous est important, c'est vraiment ce qui est décrit dans le chapitre 9. Ce n'est pas pour remettre en cause les travaux qui sont proposés, je cite « c'est la plantation d'arbres le long des avenues, c'est les bancs et le mobilier pour les personnes à mobilité réduite, le remplacement de haies par des espèces indigènes, l'aménagement de plantages, de potagers urbains, etc. » C'est quelque chose qui est très bien, qui est très utile, qui est nécessaire pour avoir une ville verte et durable aussi pour l'avenir. Cependant, le problème ici, c'est qu'on prélève à nouveau, et c'est une critique que les Verts ont déjà souvent faite, un montant quand même relativement conséquent de 400 000 francs sur le Fonds du développement durable pour en fait effectuer des tâches pérennes, des tâches qui devraient être incluses dans le budget de fonctionnement ou le budget d'investissement normal de la Ville, parce que ce sont des tâches courantes qui devraient tout simplement ne pas provenir d'un fonds qui finalement a comme mission de favoriser l'innovation, de favoriser l'exemplarité, l'excellence de la Ville ou pour tester de nouvelles solutions.

Donc sans remettre en cause ce qui est derrière, le problème est bien évidemment qu'on utilise un peu cette manne financière pour financer des activités courantes et c'est quelque chose à quoi les Verts vont être attentifs dans l'avenir. Cela dit, le groupe des Verts va bien évidemment voter à l'unanimité ce préavis afin que le SPADOM puisse continuer son excellent travail et nous vous invitons évidemment à faire de même.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – J'ai aussi été désignée volontaire pour m'exprimer au nom du groupe socialiste donc je remplis mon obligation volontiers. Ce préavis nous propose de voter un crédit-cadre pour 2019 d'un montant de 3 250 000 francs pour divers travaux d'entretien des espaces verts, des vignobles et des installations de viticulture et pour des aménagements de locaux de service. Cela va de la plantation d'arbres à des réfections dans les cimetières en passant par les potagers urbains et des aménagements dans et pour les vignobles. L'inventaire n'est évidemment pas complet, mais il est suffisant pour se rendre compte des buts de ce préavis.

Et comme l'a mentionné M. Dubas, le Fonds du développement durable est sollicité à hauteur de 400 000 francs. Il se trouve que j'ai sous les yeux le règlement du Fonds du développement durable et il est noté, le fonds est destiné à financer prioritairement des mesures et projets visant au maintien et au renforcement d'espaces verts agricoles et viticoles appartenant à la Ville, etc. C'est juste un complément d'information par rapport à la remarque de M. Dubas. Donc, par ailleurs, le groupe PS acceptera ce préavis et vous recommande d'en faire de même.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Au point 7.6 « Fermeture de la boucle d'autoroute au Solitaire », il est prévu de remettre cette parcelle en culture. Alors tout d'abord on prévoyait de faire un parking de déstassement lors de grandes manifestations sur le site de Beaulieu, je vois que ce n'est plus à l'ordre du jour. Est-ce à dire qu'on a tellement peu d'optimisme concernant l'avenir du site de Beaulieu qu'on n'a plus de parking ou est-ce qu'on a une solution alternative, la question mériterait tout de même d'être creusée. Mais il est dit que cette remise en état consiste à remettre en place des horizons A et B, ça c'est écrit, et à réensemencer la parcelle afin d'éviter la prolifération de plantes envahissantes. Alors il y a une solution encore plus simple pour éviter la prolifération de plantes envahissantes, c'est de remettre à un paysan, puis lui permettre de faire son travail et de cultiver cette parcelle, accessoirement, si on peut re-colloquer ces trois, et à mon avis, il y a plus que trois hectares, en surface d'assolement, ça tirera un peu, et même pas mal, un caillou de la chaussure de la Municipalité qui cherche encore, je crois qu'il y a encore un déficit de cinq ou six hectares, sur Lausanne, à re-colloquer en surface d'assolement qui avait été colloquée excessivement en zone à bâtir.

Donc ma question est double, est-ce qu'on va remettre ça en nature d'agriculture ou bien on payera des gens pour faucher, pour lutter contre les plantes invasives ? Je crois connaître la réponse, mais l'autre, est-ce que ça permet de re-colloquer cette surface en surface d'assolement et ceci ce serait tout bénéfique pour la Ville ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :
– Merci pour le soutien en partie large de ce préavis. Par rapport aux questions qui ont été posées par monsieur Chollet, effectivement le devenir de ce bout de terre est toujours incertain, mais on est en train de le stabiliser actuellement. Bien sûr que notre souhait serait de pouvoir le remettre à l'agriculture, on était juste en train de se reconstruire par rapport aux surfaces d'assolement. Peut-être que monsieur le syndic a une réponse au sujet des surfaces d'assolement. Par contre, c'est vrai qu'on a aussi pas mal maille à partir sur ce secteur-là avec les projets de l'Office fédéral des routes et c'est aussi avec eux qu'on bataille fort, si vous passez l'expression, pour pouvoir déjà un, maintenir dans tout ce qui va se passer sur cet espace-là, les intérêts de l'agriculture principalement. Et puis là, on est en train effectivement d'essayer d'aller dans le sens que vous évoquez.

La discussion est close.

M. Jean-François Cachin, rapporteur : – Les conclusions 1 à 5 ont été adoptées en bloc par les membres de la Commission des finances, par 11 oui et 1 abstention.

Le président : – Nous allons donc voter aussi ces 5 conclusions en bloc et à main levée, celles et ceux qui acceptent les 5 conclusions. On lève la main. Opposition. Abstention. Avec de nouveau une dizaine d'abstentions, Vous avez donc accepté ce préavis. Je vous en remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/47 de la Municipalité, du 11 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'250'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2019 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique no 4510.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 400'000.-, et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Préavis N° 2018/25 du 14 juin 2018

Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles

Demande de crédit

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Paola Richard-de Paolis, rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Il est dommage que des raisons financières limitent le volume de la cuve à 2500 m³ pour 24 000 habitants futurs. Il faut juste espérer que ce nombre d'habitants ne va pas augmenter dans le futur. Le PLC recommande au plénum l'acceptation de ce préavis.

M. Ngoc Huy HO (Les Verts) : – Les Verts soutiendront ce préavis sollicitant un crédit pour le remplacement de la cuve numéro 1, identifiée comme vétuste et datant de 1953, ainsi que pour la mise en conformité de la cuve numéro 2. De plus, nous relevons de manière favorable que le projet de construction ait été élaboré de manière à limiter l'impact sur les emplacements utilisés lors des travaux et qu'un projet de valorisation de l'ensemble du site ait été prévu entre les communes de Lausanne et d'Epalinges. Ainsi, ces deux cuves et leurs installations permettront de répondre à la forte demande de consommation d'eau du Nord lausannois dans les années à venir.

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Effectivement, ce réservoir des Dailles est un élément important du réseau lausannois et le PLR vous recommande aussi d'accepter ce préavis, notamment c'est le remplacement, la construction d'une nouvelle cuve qui date de 1953. Celle-ci sera démolie et évidemment il est nécessaire d'en construire une nouvelle et adaptée à la situation. Donc nous vous recommandons aussi de suivre l'avis du PLR en acceptant ce préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il est en effet loin d’être anodin de demander 3,5 millions de francs pour refaire une cuve, mais cet investissement sera entièrement amorti par le prix de vente de l’eau. Cela dit, il est quand même très important de ne pas partir du raisonnement qui consiste à dire « il y aura toujours de l’eau au lac, alors on va pomper de l’eau au lac et on n’aura pas de problème ». Je crois que nos eaux sont une richesse et maintenir les captages et maintenir cette distribution d’eau qui est un principe de nécessité, pas de traitement et qui est d’une qualité irréprochable est une option que laquelle nous ne pouvons qu’approuver en ce qui concerne notre groupe et je pense l’ensemble de ce Conseil.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Je change de casquette et je présente les points de vue du Parti socialiste qui adhère aux conclusions de ces rapports préavis. Il souligne l’importance de ces renouvellements de la cuve qui permet à la fois des possibilités de nettoyage en alternant la cuve existante avec la nouvelle qui sera mise en place, la durée de 50 ans qui est prévue. On a eu un excellent consensus au sein de la Commission et les projets de valorisation en surface de la nouvelle cuve ont aussi récolté la faveur de tous les commissaires.

Donc je recommande au nom du Parti socialiste d’accepter ces préavis et les crédits demandés. Et juste pour préciser pour M. Chollet, vous savez que nous avons deux sources qui remplissent ces réservoirs, donc ce qui est un gage de continuité dans l’effondrement, disons, de l’eau potable.

La discussion est close.

Mme Paola Richard-de Paolis, rapportrice : – La Commission a accepté en unanimité l’ensemble des conclusions du présent préavis.

Le président : – Nous allons donc voter les six conclusions de manière groupée et à main levée. Celles et ceux qui acceptent ce préavis 2018/25 sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? C’est à l’unanimité que vous avez accepté ce préavis 2018/25 et je vous en remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/25 de la Municipalité, du 14 juin 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 3 ‘350’000.- pour la construction d’une nouvelle cuve au réservoir des Dailles ;
2. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d’attente n° 2910.581.458 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d’investissement mentionné sous chiffre 1 ;
3. d’amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1, en fonction des dépenses réelles dans l’année, par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l’économie, Service de l’eau, eau potable;
4. de prélever un montant équivalent à la charge d’amortissement mentionnée au point 3 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l’eau;
5. d’autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l’eau ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l’Etablissement cantonal d’assurance contre l’incendie et les éléments

naturels (ECA) ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau rubrique 2910.2820.4 si le crédit est déjà amorti.

Préavis N° 2018/40 du 13 septembre 2018

Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les Lausannois

Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Mathieu Carrel, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Ainsi, trois ans après avoir renouvelé l'enveloppe pour une subvention vélo électrique, cette dernière est déjà vide. Le PLR soutient naturellement la mobilité multimodale et les mesures promouvant l'activité physique. Nous nous réjouissons déjà d'avoir la subvention pour l'achat de vélo non électrique et de chaussures arrivée pour encourager le report modal en suivant la même idée que ce préavis. Nous saluons aussi les deux nouvelles propositions faites dans ce préavis de diminuer le montant maximum de subvention et l'augmentation de la subvention pour les personnes en ayant le plus besoin. Peut-être que cette subvention commencera gentiment à toucher les personnes qui en ont vraiment besoin.

Par contre, un détail nous surprend en regardant les réponses au questionnaire que les bénéficiaires remplissent. On voit qu'environ 60% d'entre eux renoncent à la voiture grâce à leur vélo électrique. C'est le but, tant mieux me direz-vous. Mais là où ma logique, où mon sens logique ne suit plus, c'est que seuls 15% l'utilisent quotidiennement, donc la voiture, et environ 40% disent utiliser la voiture régulièrement. C'est pourquoi, afin d'être sûr que cette subvention atteigne son but de report modal, le groupe PLR dépose ce soir un amendement rédigé ainsi « Conclusion nouvelle au préavis 2018/40 : le Conseil communal décide de conditionner l'octroi d'une aide au sens de la première conclusion au dépôt d'un jeu de plaques minéralogiques pour voiture ou deux roues motorisées. »

Il est clair que dans le cas où cet amendement serait refusé, le PLR préférerait refuser ce préavis dans la mesure où il est démontré qu'il rate sa cible.

Le président : – Je vous prie donc effectivement d'apporter votre amendement que nous puissions le projeter et je vous propose de poursuivre la discussion, à la fois la discussion générale et directement aussi la discussion sur cet amendement sous forme de nouvelles conclusions.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je crois qu'il faut d'abord rappeler que cette question des vélos électriques avait fait l'objet en son temps d'un postulat de notre collègue Voiblet qui demandait que l'on stoppe la politique de l'arrosoir en matière d'octroi de subvention pour ces vélos électriques puisqu'en effet jusqu'à présent il fallait pour obtenir cette subvention satisfaire aux conditions nécessaires à l'obtention d'un logement subventionné. Et puis dans le préavis qui nous est proposé aujourd'hui il est question de retenir un autre critère à savoir celui de remplir les conditions pour obtenir des subsides Lamal.

Quand on sait qu'un tiers de la population vaudoise touche les subsides Lamal et on peut d'ailleurs raisonnablement penser que la proportion est plus élevée encore à Lausanne, on a de la peine à voir autre chose que de la politique de l'arrosoir. Donc clairement l'arrosoir continue allègrement, mais la Municipalité ne s'arrête pas là, puisque dans sa réponse elle prétend, par ce préavis, répondre à la demande de notre ancien collègue Voiblet. Or je me

permets quand même de le rappeler pour mémoire, le postulat de notre collègue Voiblet en son temps demandait la chose suivante : « Nous demandons à la Municipalité de limiter les subventions pour l'acquisition des vélos ou des batteries électriques uniquement aux citoyennes et citoyens n'y disposant pas d'un pouvoir d'achat suffisant ». Force est de constater qu'aujourd'hui la Municipalité n'a pas suivi cette logique-là.

On relève aussi quand même qu'il y a un conflit d'usage assez important entre les vélos électriques dits rapides et les vélos normaux ou sans assistance, et puis d'ailleurs c'est assez régulièrement relevé, aussi bien dans ce Conseil communal que dans la population, entre les vélos et à peu près tous les autres usagers de l'espace public. Donc il y a aussi une question d'opportunité qui se pose. Est-ce qu'il est vraiment pertinent, ça, c'est une question purement politique, de vouloir plus je dirais l'emprise du vélo sur l'espace public, sachant qu'à Lausanne on n'a quand même pas les mêmes infrastructures en termes d'usage du vélo sur la voie publique que par exemple dans d'autres villes, je pense notamment à Genève ou dans certaines villes en Suisse alémanique.

En ce qui concerne les aspects financiers, là encore une fois ça coûte relativement cher, une nouvelle fois on pioche dans le Fonds pour le développement durable, on peut se poser quand même la question du caractère politique de l'utilisation qui est faite de ce fonds et puis notre collègue Klunge a relevé très justement que les bénéficiaires de la subvention sont en bonne partie, l'expérience le montre au regard des questionnaires qui sont remplis, déjà convertis, si j'ose dire, à la mobilité douce. Et ça pose clairement la question du public cible qui va être atteint par ce préavis. Nous nous pensons qu'on est en train de mettre un coup d'épée dans l'eau et qu'on n'est pas en train de dissuader plus de gens, puisque ça semble être l'objectif politique que certains poursuivent, de faire usage de leur voiture.

Donc ça nous semble assez paradoxal de poursuivre dans cette voie-là alors qu'a priori les résultats ne sont pas au rendez-vous. Et puis en ce qui concerne l'amendement Klunge, nous l'accueillons de façon plutôt positive, puisqu'il nous semble qu'effectivement, si on veut réellement encourager le report modal, alors il faut qu'on joue le jeu jusqu'au bout. Ça nous semble procéder de la logique de ce préavis, poussée un peu plus loin que le préavis ne va lui-même. Donc dans ce sens-là, nous penchons plutôt vers l'acceptation de cet amendement. Et puis évidemment que si cet amendement n'est pas accepté, alors nous allons bien entendu refuser ce préavis.

Mme Karine Roch (Les Verts) – D'abord pour dire que les Verts, comme la majorité des membres de la commission, soutiendront ce préavis, mais pour dire aussi que tout déplacement à vélo commence et finit par chez soi, et que, comme plusieurs commissaires l'ont souligné, il est important de disposer d'infrastructures de sécurité, et notamment du stationnement qui permet d'attacher un vélo électrique en sécurité, à l'abri des intempéries ce qui souvent n'est pas possible pour des personnes qui habitent dans le centre historique ou alors dans les quartiers où les gens, les foyers sont plus modestes et ne disposent pas forcément de garage.

Et puis concernant la proposition d'amendement, à notre avis, elle se heurte un peu aux problèmes de multimodalité qui entrent en jeu. Si on doit renoncer à sa voiture, dans le cas où on doit prendre plusieurs transports, comment est-ce qu'on règle ça ? Donc nous le refuserons.

M. Axel Marion (CPV) : – Le groupe Le Centre – PDC – Vert'libéraux est tout d'abord favorable au rapport-préavis tel que présenté par la Municipalité. Nous pensons que la subvention telle qu'elle a été construite a porté ses fruits et donc que sa reconduction fait du sens. Et concernant l'amendement de notre collègue Klunge, à titre personnel je n'y suis pas favorable. J'aimerais ici déclarer mes intérêts, j'ai moi-même bénéficié d'une subvention de ce type pour l'achat d'un vélo électrique et j'aimerais expliquer le mécanisme qui a été le mien et qui est celui de beaucoup de gens. Vous décidez de faire le pas, vous acquérez le vélo, vous vous habituez au vélo, et c'est à posteriori, une fois que vous avez vu les résultats, que vous décidez ou non de renoncer à l'utilisation de votre

véhicule. L'utilisation du véhicule ne signifie pas forcément le dépôt de la plaque, puisque pour une raison ou pour une autre vous pouvez décider ou avoir l'intention de garder le véhicule, en tout cas pour un certain temps, pour un certain usage, et à terme décider que, ben oui, ça le remplace. Dans mon cas, par exemple, j'ai une moto, et c'est clair, vous pouvez le voir sur Facebook, je n'ai pas encore trouvé l'acheteur, mais j'avais déposé une annonce pour me séparer de ma moto, parce que j'estime que maintenant, le vélo électrique remplace l'usage que j'avais de la moto. Mais je ne suis pas sûr que le fait de le mettre comme exigence au départ remplit l'objectif puisque je ne suis pas sûr dans mon cas, même dans le cas de beaucoup de gens, que l'achat du véhicule aurait été fait, l'achat donc du vélo électrique aurait été fait a priori.

Donc je pense qu'il faut se méfier des fausses bonnes idées et je pense qu'il faut plutôt avoir une conception sur le long terme et voir combien de véhicules peuvent être retirés sur le long terme par rapport à cet exercice (*le président demande du silence*).

Je répète peut-être rapidement pour M. le municipal et j'en remercie la salle pour le silence. Je dis simplement que mettre un mécanisme a priori, c'est-à-dire de demander aux gens de renoncer à un véhicule avant d'avoir l'accès au vélo, à mon avis, ne remplit pas l'objectif, parce que c'est à l'usage du vélo que l'on se rend compte que l'on peut renoncer à un véhicule. Et donc, je postule avec mon groupe que le préavis tel qu'il est, est très bien.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je l'annonce directement, sur le fond, le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ce préavis. Il y a deux, trois orientations qui me semblent assez logiques. Par exemple, pour répondre en partie au vœu de la droite de baisser le plafond du subside, d'exclure également les vélos électriques les plus rapides, donc on a là clairement une démarche de réduire en gros l'arrosoir, donc vous avez ce que vous voulez, et puis là aussi on répond aussi à un besoin social, celui d'avoir une subvention plus ciblée en doublant le subside pour les personnes au bénéfice d'un subside à l'assurance maladie. Donc là, jusque-là, moi je ne vois pas de quoi critiquer la Municipalité qui nous amène une formule qui est meilleure, et aussi meilleure par rapport aux critiques qui ont été formulées, meilleure que la formule précédente.

Moi, c'est tout autre chose qui me fâche personnellement. Ce qui me fâche, c'est que je comprends la logique de dire il faut privilégier plutôt les véhicules qui vont jusqu'à 25 km/h parce que les vélos qui vont à 50 km/h finalement, eh bien, on pourrait les remplacer par des scooters électriques, mais dans un tel cas, pourquoi subventionner les scooters électriques ? En sachant que sur la route, si c'est bien ce qu'on est en train de dire, les scooters électriques sont tout à fait aptes à aller sur la route, les vélos électriques qui vont à plus de 25 km/h sont aussi tout à fait aptes à aller sur la route. Si dans tel cas, moi je voterai pour ce préavis, puis derrière quand il y aura le préavis sur les scooters électriques, je m'acharnerai pour faire sauter cette subvention à l'achat d'un scooter électrique. Parce qu'on crée une inégalité de traitement ici qui n'a pas lieu d'être.

Donc sur un tel préavis, dire qu'il faut privilégier les vélos les moins rapides, je suis d'accord, mais dans un tel cas, il faut se rendre compte que maintenant le subside sur les scooters électriques, on crée une inégalité entre deux types de vélos électriques qui vont à peu près à la même vitesse par ailleurs, le vélo électrique à plus de 25 km/h et le scooter.

Sur le fond, pour passer à l'amendement qui nous est présenté par le PLR, alors là je dois dire que je suis encore plus surpris, je suis abasourdi par le fait que le PLR est en train de punir les détenteurs de voitures. C'est ce que vous êtes en train de faire en fait. Vous êtes en train de nous dire « en fait on doit donner un subside aux gens qui renoncent à la voiture », donc vous êtes en train de punir votre propre électorat, là je ne comprends pas tellement. Mais bon bref, si vous le voulez, on peut commencer à régler sur le fond, au-delà de cette petite moquerie. Vous savez très bien que cette démarche de la Municipalité et le fond de ce rapport-préavis, c'est de dire, bon, nous avons peu de vélos sur les routes en proportion des voitures, donc il est légitime de subventionner un des types de vélo qui est parfaitement adapté à la géographie urbaine, c'est-à-dire le vélo électrique. Voilà. Et

dans le fond, peu importe qui finalement se procure ce type de véhicule tant que le résultat est là, et le résultat est de maximiser la présence des vélos parmi la proportion d'engins qui se déplacent sur les rues de la ville. C'est absolument égal de savoir si la personne possède par ailleurs un véhicule à quatre roues, le but c'est que ce véhicule à quatre roues reste dans le garage et pas de punir les personnes qui n'en possèderaient pas un par ailleurs parce que je vous rappelle qu'il y a beaucoup de familles qui font déjà un grand effort d'utiliser au maximum le vélo et qui peuvent par ailleurs avoir une voiture qu'elles n'utilisent que le week-end pour aller à la montagne ou je ne sais où. Et je précise que je n'ai pas de voiture et que je ne touche pas de subsides sur l'achat d'un vélo électrique.

M. Louis Dana (Soc.) – Je serai bien plus court que mes préopinants. Le PS se félicite du fait que ce fonds soit vide, cela témoigne d'un très important report modal. Il salue également le fait que ce fonds ne soit plus destiné à des véhicules pouvant atteindre la vitesse de 45 km/h, ces véhicules sont parfois décriés, en tout cas il y a débat autour de cette vitesse pour des deux-roues. Quant à l'amendement, je suis vraiment très circonspect, voire pour ne pas dire beaucoup plus, c'était une commission amicale, je crois qu'on peut dire, ou qui s'est très bien passée, et le PS ne la votera évidemment pas.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je vais faire assez court. Alors vous avez vu que j'ai changé cet amendement parce qu'on m'a fait remarquer qu'il était légalement faux, donc j'ai remplacé par « le Conseil communal décide de conditionner l'octroi de cette subvention au dépôt d'un jeu de plaque minéralogique pour voiture ou de roues motorisées » pour plus qu'ils soient rapportés à la première conclusion. Sinon, le report modal est mis dans ce préavis, donc c'est mis clairement que cette subvention est pour que les gens abandonnent la voiture et on me dit que les gens ne veulent pas abonner la voiture tout de suite, mais peut-être plus tard. On nous explique à longueur de conseils qu'il y a plein d'autres possibilités que la voiture, en l'occurrence toutes les solutions de car sharing, etc. Alors, moi je bois du petit-lait ce soir à entendre toutes les personnes qui défendent une politique anti-voiture soutenir les gens qui ont une voiture individuelle en les encourageant à la garder, c'est gentil, et surtout je ne vois pas en quoi cet amendement serait une pénalisation envers les personnes qui n'ont qu'une voiture, au contraire on leur propose de leur octroyer une subvention s'ils déposaient leur plaque, donc ça voudrait dire qu'il faut justement une voiture pour pouvoir avoir la subvention, donc c'est plutôt un bonus pour eux.

Mme Aude Billard (Soc.) : – Pour ma part, je vais voter contre cet amendement simplement parce qu'il exclut en fait tous ceux qui n'ont pas encore de voiture, ou qui n'ont pas de voiture tout court ou pas de deux-roues motorisés, donc ils n'auraient plus accès à des vélos électriques. Je trouve ça dommage, je comprends l'esprit de changer de modalité, mais pour ma part, je pense à ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens, puisqu'on en a parlé, qui souhaiteraient pouvoir se déplacer dans la ville, ils n'auront pas le droit d'avoir cet octroi. Et donc qu'est-ce qui leur reste comme option ? S'acheter une voiture, s'acheter un deux-roues motorisé, ou bien éventuellement prendre les transports publics. Mais le vélo électrique est quand même bien moins onéreux. Rien que pour cela, je ne voterai pas cet amendement et je vous encourage à faire de même.

M. David Rädler (Les Verts) : – En complément à ce qu'a dit Mme Roch pour le groupe, peut-être trois autres petits points à mentionner par rapport au vélo. Le premier point c'est qu'on sait tous l'importance de la déclivité pour l'usage du vélo, d'où l'importance d'autant plus à Lausanne, d'avoir une subvention qui favorise l'achat de vélo électrique. D'autant plus que Lausanne n'est de loin pas la seule ville à le faire, elle est accompagnée d'une quarantaine d'autres grandes communes vaudoises, et si Lausanne venait à couper toute subvention à la matière, il est évident que le message qui serait passé à tout un chacun serait absolument catastrophique de ce point de vue là.

Ensuite, ce qui est catastrophique aussi, c'est d'entendre logiquement le terme d'emprise du vélo sur le domaine public, on ne reviendra pas, maintenant, ce n'est pas le lieu de parler de l'emprise de la voiture, du parking très cher à certains groupes dans cet

hémicycle. On se réjouit en tout cas si la subvention peut permettre de réduire non pas l'emprise du vélo sur le domaine public, mais l'emprise de la voiture elle-même, ce qui ne peut être que bénéfique.

Enfin, un point par rapport à l'amendement, une remarque peut-être de sens, il est mentionné le jeu de plaques minéralogiques pour voiture ou deux-roues, et on peut remarquer qu'il n'y a pas un jeu de plaques pour deux-roues motorisés, mais une seule plaque. Ce qui fait que là aussi, il n'y a pas grand sens d'accepter cet amendement.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Chaque fois qu'on parle de vélo, on parle d'anti voiture. On parle de cette gauche qui veut supprimer toutes les voitures. Je ne me suis jamais senti comme un antibagnole en ayant moi-même une. Si je résume rapidement la politique qu'a menée cette Ville depuis une vingtaine d'années, c'est la réduction de l'impact de la voiture en ville. C'est une population qui augmente, chaque habitant qui vient ne peut pas avoir une voiture, sinon on ne circulerait plus du tout. On ne pourrait même pas aller la parquer sa voiture, puisqu'on ne pourrait pas la sortir. On serait pare-chocs contre pare-chocs.

La politique qu'a menée la Ville depuis une vingtaine d'années fonctionne, c'est-à-dire qu'on a un taux qui augmente, mais pas au même rythme que sa population, ce qui fait qu'on peut encore circuler en voiture comme moi de temps en temps, je circule en voiture en ville. Et le reste du temps, il faut utiliser le transport modal. C'est un report sur le transport modal. Ce n'est pas « ou bien, ou bien », fromage ou dessert, mais bien voiture par moment, vélo la plupart du temps, bus, train et être un piéton. Donc, je suis toujours surpris, c'est qu'on passe pour des ayatollahs à chaque fois qu'on s'ose attaquer à la sainte voiture. J'ai beaucoup de plaisir à en avoir une, je connais des gens dans ce Conseil qui en ont et qui l'utilisent, mais rarement, parce que rouler en ville, trouver une place de parc, subir des bouchons n'est pas toujours très pratique en termes de temps ou en termes d'énerverment.

L'autre chose sur le report modal, reporté, ce n'est pas l'un ou l'autre, mais on passe à autre chose la plupart du temps. Moi-même en tant que cycliste, 80%, 90% je suis à vélo, quelques-uns peu à pied et puis le reste un très petit pourcentage en voiture. Mais je n'aimerais pas quitter ma voiture parce qu'elle va être à des moments, j'en suis sûr, vous êtes dans la même position que moi, très utile.

Pour revenir sur des choses qui ont été dites, la subvention c'est une incitation, c'est une aide à faire l'achat. C'est pour diminuer évidemment le prix, mais ça peut aider certaines personnes à faire le pas. Par rapport à l'électricité, revenir à un vélo qui ne serait pas électrique, les pentes sont raides à Lausanne, il suffit de prendre un vélo pendant une heure pour se rendre compte. L'électricité est une aide essentielle. Et puis, dernier petit point, je suis très d'accord avec la proposition faite par la Municipalité de réduire le subventionnement pour les vélos les plus chers, les plus rapides. Et en faisant ainsi, on propose une promotion plus ciblée qui permettra à plus de personnes, à plus de Lausannoises et de Lausannois de se mettre au vélo.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je ne sais pas si c'est fromage ou dessert, mais en tout cas concernant les métaphores de M. Dupuis tout à l'heure, il semble que certains ont mal digéré le menu d'hier soir. M. Dupuis, vous nous dites que cet amendement viserait à punir les détenteurs de voitures, mais alors moi, il me semble que c'est une raison amplement suffisante pour qu'un certain nombre de personnes, voire un nombre certain, dans ce conseil l'acceptent.

J'aimerais juste préciser mes propos par rapport à tout à l'heure. C'est bien le Fonds pour l'efficacité énergétique qui va être ponctionné, et non pas le Fonds pour le développement durable. Et puis en ce qui concerne le caractère arrosoir de la subvention, ce que nous propose la Municipalité dans ce préavis, pour y revenir quand même un peu, c'est de maintenir une subvention généralisée, et puis c'est de la doubler lorsqu'on est jeune ou qu'on remplit les conditions pour obtenir le subside Lamal. Mais de base, on maintient

cette subvention, et on la double à certaines conditions. Donc il y a clairement un maintien de la politique de l'arrosoir, en contradiction avec la demande du postulat Voiblet, auquel la Municipalité prétend par ailleurs répondre dans ce préavis, puisqu'elle arrive à écrire « conformément à l'engagement pris en réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet ». Alors je ne sais pas exactement quel est l'engagement qui a été pris, mais en tout cas, ce n'est pas celui de répondre à ce postulat, et je trouve un petit peu gros de venir s'en réclamer ici avec ce préavis.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Comme nous sommes en présence d'un amendement qui, par rapport à une politique qui voulait permettre à tout le monde de bénéficier de cette subvention, vise à ne permettre de bénéficier de cette subvention qu'aux personnes qui renoncent à leur voiture, il me semble qu'un vote nominal pour que le public puisse bien comprendre qui est simplement provisoire ou simplement anti voiture, vous choisirez dans ce Conseil et qui pratique une politique de complémentarité, s'impose.

M. Johann Dupuis (EàG) – Je m'excuse de reprendre la parole une deuxième fois, mais je voudrais juste répondre à M. Christophe qui m'a interpellé. Monsieur Christophe, vous qui êtes amateur de formules, j'ai envie de vous en dire une également. Vous vous rappelez certainement l'époque où on a interdit la fumée dans les bâtiments publics, on a eu l'intelligence de sortir cette magnifique formule qui disait « ce bâtiment est sans fumée, mais pas sans fumeur ». Je crois que vous connaissez probablement mes opinions sur la voiture et je pourrais transférer tout à fait cette jolie expression au domaine de la voiture en vous disant que je suis effectivement pour des centres-villes sans voiture, et même pour une Suisse sans voiture dans l'absolu, mais je ne suis pas contre les propriétaires de voiture et je ne tiens pas à punir les chauffeurs en particulier. Je suis juste pour qu'ils renoncent à l'usage de la voiture dans les centres-villes et dans les villes, là où la circulation est déjà congestionnée. Et dans ce sens, il suffit de donner une incitation au vélo électrique qui soit accessible à tout le monde, et il n'y a pas besoin d'exiger en cela qu'on renonce à son véhicule qui peut servir, je l'ai déjà dit, pour des trajets qui ne sont pas dans des zones congestionnées.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC va refuser ce préavis, car de nouveau, nous sommes dans une politique ici qui est la politique de l'arrosoir, Donc toute personne, même personne aisée, va toucher une subvention, ce qui va à l'encontre de l'esprit, clairement, d'une subvention pour aider, je dirais, des gens qui voudraient avoir accès à un moyen tel que le vélo électrique, mais qui n'ont pas les moyens. Cette subvention, pour nous, est une erreur, surtout quand on tient compte du débat qu'on a eu hier soir par rapport à des finances catastrophiques. Donc par rapport à cette approche qui, pour nous, n'est pas raisonnable, et qui tient peu compte de la situation économique de la Ville de Lausanne, nous allons refuser ce préavis.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Juste une petite réponse à M. Christophe. Je comprends très bien une certaine frustration parce que la réponse de la Municipalité ne répond pas à 100% à la demande de M. Voiblet. Maintenant, il faut peut-être qu'on se souvienne aussi de ce qu'on avait discuté au moment de l'acceptation de ce postulat. Un certain nombre de parties de cet hémicycle avaient dit que, effectivement, la réflexion était importante, il était important de ne pas avoir peut-être la même subvention pour tous, mais de différencier un petit peu par rapport à une situation de revenu qui peut être différente d'une personne à l'autre. Si maintenant vous dites que le soutien du Conseil communal était pour une mise en œuvre telle quelle de la proposition de monsieur Voiblet, je pense que vous nous incitez dans l'avenir à ne plus soutenir aucun de vos postulats.

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – J'ai effectivement aussi un peu de peine à comprendre pourquoi, avec cet amendement proposé, on ne va pas dans la direction. J'ai vraiment l'impression que c'est l'esprit initial de cette subvention, de dire qu'on veut essayer d'inciter les gens à passer d'un moyen de transport thermique à un moyen de transport électrique. Et là, j'ai un tout petit peu de peine à comprendre, puisque c'est l'impression

que je ressens dans à peu près tous les discours ce soir, mais pas la réalisation finalement en votant cet amendement comme il est proposé.

J'ai l'impression que, effectivement, comme l'a dit M. Dubas, il faudrait en tout cas conditionner ça à une histoire de revenus, puisque j'ai l'impression que souvent les bénéficiaires de la subvention ne sont pas forcément les gens qui en ont le plus besoin. Et on avait entendu en commission également que les gens changeaient plus fréquemment de vélo à cause de la subvention qui les aidait finalement à passer à un nouveau modèle plus rapidement. Ce qui pose un problème évident avec le fond énergétique.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Quelques compléments à ce débat qui était fort nourri. D'abord, concernant la citation qu'a faite M. Klunge du questionnaire qui a été présenté à la commission. Je pense que M. Klunge a une petite tendance à surinterpréter les planches qui ont été présentées, puisque ce qu'on demande aux gens qui bénéficient d'une subvention, et il faut dire que nous avons présenté ça avec des précautions méthodologiques, il y a encore peu de gens qui ont répondu, ce n'est pas encore un échantillon représentatif, mais ce qu'on demande aux gens c'est à quelle fréquence utilisez-vous les moyens de transport suivants ? Et puis évidemment il y a une liste de transports, voiture, covoiturage, etc. Et puis quel usage pensez-vous réduire par l'achat d'un vélo électrique ? Donc on s'intéresse à des pratiques, on n'est pas en train de dire des intentions et en particulier pas des prescriptions. Nous pensons que la subvention est un bon outil qui permet d'infléchir des pratiques dans la ville, des pratiques de mobilité, et nous pensons que pour cet outil, une subvention qui est une valeur monétaire assez importante, mais enfin qui nécessite quand même un effort encore plus important de la part du bénéficiaire de la subvention pour acheter le vélo, pour cette politique publique de mobilité douce la subvention est un bon outil. Et effectivement nous tenons à cette possibilité pour tout un chacun de bénéficier de cette subvention en accroissant le volume de la subvention pour des gens qui auraient un revenu disponible moins élevé et pour qui l'effort d'achat du vélo électrique est encore plus grand. Il faut souligner qu'effectivement nous tenons d'une certaine manière à ce que M. Christe dénonce, c'est-à-dire le caractère étendu de cette subvention.

Deuxième remarque assez générale, dans le préavis nous mentionnons un sondage qui a été fait par un institut bien connu sur la place de Lausanne et qui démontre assez à l'évidence que, en tout cas la partie droite de cet hémicycle correspond très très bien au résultat du sondage. Le sondage nous montre un certain clivage entre la population et les élites politiques. La population est très majoritairement en faveur d'une subvention et y compris d'une subvention forte pour les vélos électriques et curieusement les leaders d'opinion, vous, j'espère que je ne vous flatte pas trop en disant ça, les leaders d'opinion sont dans une proportion inverse, plutôt pas favorables à des subventions pour les vélos. Il y a un écart entre la population, c'est-à-dire les usagers, et puis les leaders d'opinion qui, dans une majorité, sont plus sceptiques à l'égard de cette subvention. Je vous demande donc d'être à l'écoute de la population.

Et puis ce que je dois aussi vous dire c'est que l'amendement de M. Klunge me paraît punir tout le monde. Comme l'a dit madame Billard, ça punit les gens qui n'ont pas de voiture et qui voudraient se déplacer avec un vélo électrique. Ça me paraît relativement peu sensé de dire que pour bénéficier d'une subvention, il faut d'abord avoir une voiture pour ensuite y renoncer. Donc en même temps vous punissez ceux qui n'ont pas de voiture, puis après vous punissez ceux qui ont une voiture. Ça paraît complètement curieux et ça paraît surtout extraordinairement peu subtil par rapport à ce que beaucoup d'entre vous ont relevé, c'est-à-dire la multimodalité, le fait que beaucoup de gens se déplacent de différentes manières dans une ville. Nous voulons infléchir ces déplacements avec des vélos, et pour les raisons évoquées aussi par M. Rädler, les vélos électriques sont une bonne solution à Lausanne.

Il y a déjà presque 4000 subventions qui ont été données depuis le début des années 2000 pour des vélos électriques à Lausanne. Si vous regardez les vélos qui maintenant circulent en ville, vous voyez d'abord qu'il y en a beaucoup plus et qu'ensuite, probablement, presque une moitié, peut-être même une moitié d'entre eux, sont des vélos électriques. Donc c'est une bonne solution à Lausanne, il faut juste être pragmatique et penser que c'est quelque chose que nous pouvons favoriser et orienter.

Donc je pense que l'amendement se tire une balle dans les deux pieds. D'une certaine manière, ça paraît un peu curieux de soutenir une telle vision de la mobilité en ville. Voilà, j'ai entendu de nouvelles sonneries, donc je laisse volontiers la parole aux conseillers communaux qui s'excuseront d'avoir pris la parole après moi. Et je vous prie d'ores et déjà de m'excuser de prendre la parole après ceux qui s'excuseront d'avoir pris la parole après moi.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais m'excuser de prendre la parole après M. le municipal, mais il y a certaines choses qu'on ne peut pas laisser passer. De manière très habile, il nous explique que quand on promet de l'argent à la population, elle est contente et que cette subvention bénéficie d'un support large de la population et que l'élite, soit disant l'élite, je parle plus de représentants de droite, est totalement déconnectée. Peut-être, M. Pidoux vous avez raison, alors je vais vous annoncer une autre statistique qui s'appelle « J'aimerais bien baisser mes impôts » et je voudrais juste que vous sachiez qu'elle est donc beaucoup de... une large part de la population, entre autres la classe moyenne soutient cette approche, donc de baisser les impôts à Lausanne et que nous souhaitons aussi que les ligues de gauche soient à l'écoute de la population et on se réjouit de la discussion de l'année prochaine sur les taux d'imposition.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voulais juste vous dire que je fais partie, soi-disant, des personnes qui sont déconnectées de la réalité. Je voudrais quand même vous dire que personnellement, et je vais le redire, qu'en tant que famille monoparentale avec trois enfants, avec ou sans subvention, doublée ou pas doublée, je n'aurais pas eu et je n'aurais pas les moyens d'acheter un vélo électrique.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Encore juste une chose à propos d'un effet pervers qui a été évoqué sur cette subvention qui accélérerait, je crois que c'est monsieur Wyssa, qui accélérerait éventuellement le remplacement des vélos électriques. Nous avons précisément souhaité empêcher cet effet pervers dans la mesure où on ne peut pas demander une subvention à des rythmes très rapprochés, il y a plusieurs années qui s'écoulent avant que les bénéficiaires de subvention soient de nouveau éligibles une subvention d'une part, et d'autre part nous subventionnons effectivement aussi le remplacement des batteries ce qui permet de maintenir l'usage du vélo et d'en changer seulement la batterie, laquelle batterie doit être effectivement recyclée.

Et puis contrairement à monsieur Moscheni, je dirais que précisément ce Fonds pour l'efficacité énergétique n'a pas à voir avec la fiscalité au sens de la fiscalité de ceux qui voudraient que les impôts diminuent, ce Fonds pour l'efficacité énergétique est alimenté en relation avec la consommation d'électricité des Lausannois. Et cette consommation, elle n'est pas progressive comme l'est la fiscalité, donc il paraît juste non seulement de faire des subventions de cette sorte-là, mais aussi de faire des opérations dites écosociales qui permettent justement de rééquilibrer les aides que l'on peut faire à l'intention de gens qui ont un revenu disponible moins élevé. Ce qui montre bien aussi que les politiques publiques, y compris en termes d'énergie, doivent se comprendre comme un système et non pas comme une série de mesures isolées et contradictoires.

La discussion est close.

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc clore la discussion et passer au vote, tout d'abord au vote de cet amendement. Il y a une demande de vote nominal, est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande, c'est clairement le cas, je vous remercie, nous allons donc procéder ainsi.

Donc, celles et ceux qui acceptent cet amendement sous forme de nouvelle conclusion votent oui. Celles et ceux qui refusent l'amendement votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert. Par 55 noms, 12 oui et 6 abstentions, vous avez donc refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Carrel Mathieu, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Di Giulio Nicola, Gaudard Guy-Pascal, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Piron Françoise, Schlienger Sandrine, Wyssa Stéphane.

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Eliane, Beausire Ballif Karine, Berguerand Anne, Billard Aude, Cachin Jean-François, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Company Xavier, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, De Haller Xavier, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Jean-Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazolla Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Heiniger Latha, Henchoz Jean-Daniel, Ho Ngoc-Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Martinho Jose, Messere Anita, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Pages Barbara, Panchard Ilias, Picard Bertrand, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Tran-Nhu Thanh-My, Vagnières Roger, Vonlanthen Antonela, Voutat Marlène.

Se sont abstenue-s : Mmes et MM. Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Gendre Jean-Pascal, Longchamp Françoise, Oberson Pierre, Tripet Nicolas.

Non-votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Thambipillai Namasivayam.

Nous allons donc passer au vote de la conclusion du préavis et je prierais Monsieur le rapporteur de nous rappeler le vote de la commission.

M. Mathieu Carrel, rapporteur : – La commission a accepté ce préavis par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le président : – Nous allons voter cette conclusion à main levée, celle de ce préavis. Celles et ceux qui acceptent cette conclusion et donc le préavis 2018/40, s'il vous plaît levez la main. Opposition ? Abstention ? Avec 15 à 20 oppositions et 3 ou 4 abstentions, vous avez donc accepté ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/40 de la Municipalité, du 13 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'allouer à la Municipalité une enveloppe budgétaire de CHF 860'000.- à prélever sur le Fonds pour l'efficacité énergétique pour financer une mesure générique, au sens du règlement de ce fonds, pour le soutien à l'achat de vélos électriques jusqu'en 2021 inclus.

Préavis N° 2018/42 du 13 septembre 2018

Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne

Réponse aux postulats de Mme Séverine Evéquo et consorts « Pour une mise en oeuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées »

Demande de crédit complémentaire au rapport-préavis N° 2016/27 « Mise en oeuvre et renforcement de la politique « Nature en ville » »

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Muriel Chenaux Mesnier, rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Eliane Aubert (PLR) : – Ce rapport-préavis expose le concept directeur Nature en ville de la Ville de Lausanne. Effectivement, les questions environnementales sont au cœur des grands enjeux actuels. Elles nous amènent à reconsidérer l'usage de nos ressources et à intégrer la nature dans nos modes de vie et de fabrication de la ville. Nos sociétés reconnaissent maintenant l'importance d'agir en faveur de nouveaux équilibres économiques, écologiques et sociétaux durables. Inventer de nouvelles pratiques pour un meilleur cadre de vie, gérer autrement les espaces naturels peu ou fortement anthropisés, réguler les cycles d'eau pour anticiper les risques d'inondations, créer de nouveaux liens entre la Ville et son agriculture, entre les habitants et leur lieu de vie, positionner la nature et les paysages comme les éléments fondamentaux du projet urbain sont des thématiques auxquelles nous adhérons.

Les services rendus par la nature en ville se répartissent autour de trois piliers. Bienfaits pour l'homme, santé, bien-être, lien social et identité. Bienfaits pour l'environnement, biodiversité, régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux et protection des sols. Et bienfaits pour l'économie, valorisation du bâti et des produits végétaux, attractivité du territoire, maintien d'emplois et création de nouveaux emplois. Comme vous l'avez donc compris, le PLR est d'accord sur le fond de ce préavis. Il l'est moins sur la forme. Effectivement, pourquoi réécrire un nouveau préavis excessivement long et redondant à partir de trois préavis déjà acceptés par le Conseil communal ? Le premier préavis de 2005/53 du 1er septembre 2005, « mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne », préavis d'un montant de 600 000 francs, sur lesquels seulement 218 100 francs ont été dépensés. Le deuxième préavis, 2012/11, du 8 mars 2012, « intention municipale en matière de nature en ville, élaboration d'un concept directeur nature », préavis d'un montant de 400 000 francs, dont 180 900 ont été dépensés. Et enfin, mesdames et messieurs, cerise sur le gâteau, le troisième préavis 2016/27 du 31 mars 2016, « mise en œuvre et renforcement de la politique de nature en Ville ». Préavis de 1,5 million dont aucune somme n'a été dépensée.

Vous comprendrez donc l'étonnement du PLR sur ce rapport-préavis qui, pour nous, a un certain goût de réchauffé. Dans les ordres du jour du Conseil communal actuellement débordés, il aurait été de bon ton de la part de la Municipalité de ne pas encore le surcharger par ce préavis qui n'apporte rien de nouveau. Néanmoins, comme ce préavis ne nous coûte pas un centime de dépense et que nous sommes d'accord avec le concept de nature en ville, le PLR soutiendra ce rapport-préavis.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Les Verts saluent ce rapport-préavis qui répond à une thématique chère aux Verts. La nature en ville est en effet un enjeu majeur de nos villes qui doit trouver ou retrouver sa place entre densification, développement économique et augmentation des axes de mobilité. La mise en œuvre du réseau écologique, l'amélioration qualitative des espaces verts existants, la connexion entre elles des zones de relais ou la végétalisation des toitures et des façades, pour ne citer que quelques-unes de ces mesures qui seront réalisées, favoriseront un retour de la faune et de la flore en ville.

Tout cela ne se fait pas uniquement pour les doux yeux de nos amis les abeilles, mais se traduit aussi en une amélioration de la qualité de vie pour les Lausannois et les Lausannoises en termes de climat, de pureté de l'air, de santé, de convivialité et de bien-

être. Le déclin drastique de la faune et de la flore à l'échelon local et planétaire est une inquiétude majeure pour la survie de l'humanité. Les médias nous ont largement alertés cet été sur la chute de la biodiversité dans nos campagnes, avec des valeurs alarmantes comme la disparition de plus de 60% des espèces d'oiseaux indigènes dans nos contrées agricoles, ce qui signifie que nous ne verrons ou n'entendrons plus ou bien moins souvent des espèces aussi banales que le coucou ou l'alouette des champs, encore si fréquente au temps de nos enfances.

Lausanne n'échappe pas à ce bilan inquiétant puisque des dizaines d'espèces au cours de ces décennies ont disparu ou sont sur le déclin. Or, l'avenir de l'humanité est consubstantiellement lié à notre capacité à conserver une biodiversité saine, riche et diversifiée. Aujourd'hui, on le voit bien, pas tout le monde est conscient que le maintien de biodiversité est un enjeu de même importance que celui du réchauffement climatique. Face à cet état des lieux pessimiste, un fait nouveau, réjouissant sous certains aspects est que la ville est capable de redevenir un milieu plus attractif pour certaines espèces à la condition qu'on veille à créer des conditions pour elles.

C'est dans ce sens que ce préavis est bienvenu et important, puisqu'il a pour double finalité de conserver les valeurs naturelles présentes à Lausanne et de les renforcer en complétant les nombreuses trames du réseau écologique urbain. Il fait suite à trois rapports-préavis entre 2005 et 2016 qui traitaient des intentions de la ville en matière de nature et du renforcement de la politique nature en Ville et prend aussi en compte l'étude stratégique parcs et nature et paysages du PALM. Ce bref historique montre qu'il aura fallu plus de 15 ans, presque le temps d'une génération, pour intégrer la protection et la promotion de la nature dans les politiques publiques de la Ville. Donner à la nature sa juste place dans notre politique urbaine, c'est donc un processus de longue haleine parce qu'il oblige à changer les habitudes, à revoir nos priorités et à entrer dans un nouveau paradigme.

Ce rapport-préavis poursuit une approche stratégique et pragmatique qui repose sur les outils de la planification territoriale, sur l'accroissement des connaissances sur la nature et sur la mobilisation des habitants et des acteurs privés pour des partenariats par le biais d'incitations et d'informations. La demande de traitement prioritaire que nous avons aujourd'hui a justement pour louable justification de pouvoir intégrer le plus tôt possible la révision du plan général d'affectation ou du plan directeur communal et d'adapter leurs règlements pour obtenir un maximum de cohérence sur le terrain en termes de connexion naturelle, de qualité de milieu et de promotion des espaces verts et des paysages sensibles. Ce préavis se veut proactif avec une claire volonté d'aller au-delà de la seule protection de la nature, qui est hélas aujourd'hui considérablement appauvrie, et il vise à restaurer la nature chaque fois que c'est possible. Je cite dans le rapport, « pour maintenir la biodiversité et une qualité de vie élevée en ville, il est nécessaire de faire davantage que de préserver l'existant. Il est essentiel de saisir chaque opportunité d'améliorer des lieux déjà appauvris. » Ce que nous saluons.

Le réseau écologique lausannois, les catalogues de mesures en faveur des biotopes, pour lesquels le SPADOM est un acteur essentiel, sont des outils indispensables pour atteindre les résultats visés. Leur prise en compte dans toutes les consultations interservices touchant la planification urbaine, au PPA, au plan de quartier, y compris dans les concours d'urbanisme ou dans le cadre des DDP, et cela jusqu'au permis de construire, est un passage obligé, une garantie d'efficacité. Ce concept intègre cette obligation de coordination et nous nous en réjouissons.

Autre axe de ce rapport-préavis qui nous semble très important, celui de la sensibilisation des privés et des habitants, que ce soit par les jardins familiaux, les plantations de haies basses, l'incitation à l'entretien différencié des espaces verts pour les gérances privées, le soutien aux associations actives pour la nature à Lausanne, l'ouverture d'une grainothèque en réponse au postulat de notre collègue Séverine Evéquo, etc. Les Verts sont aussi favorables à la nouvelle rubrique 4510.509.6428 qui rassemble l'ensemble des montants

non dépensés à fin 2017, soit 400 000 francs et le crédit d'investissement de 1,5 million lié à ce rapport-préavis.

Au vu de l'urgence de cette thématique, Les Verts attendent que les ressources humaines opérationnelles au sein de l'administration soient suffisantes pour investir l'ensemble des montants à disposition. Une ventilation plus fine de ce crédit par post-thématique faciliterait peut-être une utilisation plus lisible de ce crédit. En résumé, les Verts remercient la Municipalité pour ce rapport-préavis extrêmement détaillé et qui affirme la volonté de la Municipalité et lui donne les moyens d'assumer sa responsabilité vis-à-vis du patrimoine naturel lausannois pour faire de Lausanne une ville véritablement verte. Dans une étape de densification intensive, comme la connaît Lausanne, c'est une litote de dire qu'il faudra de l'innovation, de la créativité, de la persévérance et de l'audace pour défendre cette priorité de législature et inverser la tendance à l'érosion exponentielle des habitats naturels et des espèces de chez nous.

Je profite de ce perchoir pour remercier chaleureusement la Municipalité, et en particulier Mme Litzistorf et M. Hildbrand, de leur réactivité et de leur collaboration pour la sauvegarde du biotope, un signal fort pour la nature dans un dossier compliqué. Le développement de la biodiversité dans l'espace urbain est l'un des dix objectifs de la stratégie biodiversité suisse élaborée par le Conseil fédéral le 25 avril 2012. La protection et le développement de la biodiversité en territoire urbanisé constituent non seulement un besoin urgent, mais aussi un impératif légal. Je pense que les citoyens et citoyennes de notre Ville peuvent compter sur l'engagement déterminé de la Municipalité comme l'a clairement réaffirmé en séance de commission la Municipale en charge du dossier. Nous invitons donc à soutenir ce rapport-préavis comme nous le ferons au vote.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le préavis soumis à notre examen ce soir est dans le droit fil du 2018/09 sorti en début d'année vise à rapprocher l'habitant des villes de ses racines. Mais il va au-delà d'un simple aspect culturel, voire émotionnel, en faisant de la nature un acteur à part entière de la politique municipale liée à la qualité de vie en milieu urbain. Le groupe UDC ne peut que s'en réjouir. La moitié du territoire lausannois est en nature agricole et forestière. Le Jorat constitue une formidable opportunité de ressourcement et nous saluons le dynamisme du SPADOM dans son effort renouvelé, de mise à disposition, de vulgarisation, mais également de sensibilisation et de respect de ce patrimoine naturel.

Le coup de griffe à l'endroit du peu d'enthousiasme du PALM par rapport aux mesures en faveur de la mise en valeur du milieu naturel est peut-être à rechercher dans une classification différente des priorités selon que l'on est une commune petite ou moyenne avec un rapport à la nature qui, par la force des choses, n'est pas le même que celui d'une grande ville. L'entretien différencié de nos très nombreuses surfaces vertes intra-muros et notre centaine de moutons témoignent d'une vision pratique qui se justifie non seulement au plan idéologique, mais également financier. Tout en formulant le vœu que la rigidité dogmatique ne l'emporte pas trop souvent sur le bon sens, l'UDC soutiendra ce préavis.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je vais faire court, vu que Madame Sangra a déjà dit beaucoup de choses. Juste pour dire que, en mon nom propre, en mon titre de conseiller communal d'Ensemble à Gauche, je trouve que c'est un très bon préavis qui est touffu, qui est complet et impressionnant, mais c'est peut-être aussi cela son problème. Parce que quand on s'adresse à des thèmes aussi difficiles que la biodiversité et le paysage, et qu'on annonce un rapport-préavis avec des objectifs si ambitieux, on peut se poser la question si la Municipalité parviendra à faire ce qu'elle dit, en l'occurrence parce qu'on sait, jusqu'à présent, que toutes les intentions qui ont été évoquées à propos de la protection de la biodiversité et de la protection du paysage, quelle que soit l'échelle à laquelle on examine la chose, mondiale jusqu'à l'échelle du plus petit village de Suisse, ces ambitions se sont confrontées à des murs, vu que les indicateurs sur le paysage et sur la biodiversité sont tous très clairs quant à l'évolution de la situation depuis ces 20 dernières années.

Donc ici, j'ai un peu quelque part peur que, malgré l'excellence de ce rapport-préavis, il faut le relever. Je pense que la Ville de Lausanne est probablement une des villes de Suisse qui nous présente ce soir, pour ce qui est de la nature en ville et du paysage en ville, un des plans les plus ambitieux, un des plans dont la qualité doit être relevée à l'échelle des grandes villes de Suisse. Mais c'est aussi ça sa faiblesse, c'est ça que je cherche à dire, et la mise en œuvre risque d'être difficile avec un tel degré d'ambition. Il y a, si elle a dans ce préavis des choses qui m'interrogent, comme la question des néophytes. Il y a cette formulation assez forte dans le rapport-préavis. On nous dit qu'on va interdire les néophytes invasifs. Alors il se trouve que je dois peut-être déclarer mes intérêts, je travaille pour l'Office fédéral de l'environnement, et je travaille également pour un bureau en environnement qui s'appelle Ocoscope où nous faisons de l'entretien de surfaces protégées et de la lutte contre les néophytes, principalement sur les parcelles des paysans de montagne, mais aussi dans les villes. Et je suis un petit peu étonné quand on nous dit qu'une ville va interdire les néophytes, on sait que ces néophytes sont souvent dans le jardin des personnes, sur des parcelles privées. Comment la Municipalité va s'y prendre exactement, ça m'intéresse, je dois dire, à titre personnel de le savoir. Je précise que je parle en mon nom et pas en ceux de mes employeurs.

J'aimerais aussi donner une note d'espoir à la Municipalité, par rapport justement à cette question qu'a relevée M. Chollet, de l'impossibilité ou de la difficulté en tout cas de faire financer des mesures nature et paysage au travers des programmes d'agglomération peut-être que ça va changer dans le futur. Si vous avez, je suis sûr que vous avez tous lu avec attention le plan d'action du Conseil fédéral sur la biodiversité, une des mesures de ce plan d'action c'est justement d'introduire un financement pour les mesures nature et paysage dans les politiques d'agglomération en précisant que le mécanisme par lequel ça va se passer est encore inconnu, c'est à l'échelon de projet pilote, mais c'est annoncé officiellement et je suggère à la Municipalité de s'intéresser hautement aux travaux qui vont dans cette direction puisqu'elle pourrait directement en bénéficier.

Il y a aussi une autre information que j'aimerais donner à titre personnel à la Municipalité, c'est il y a également une nouvelle convention programme de la Confédération pour ce qui est du paysage, qui va être publiée prochainement, et je crois savoir que dans le cadre de cette convention programme, de nouvelles possibilités seront annoncées pour le financement de mesures sur le paysage dans les centres urbains, et là aussi, peut-être que la Municipalité pourrait trouver des possibilités de cofinancement.

M. Georges-André Clerc (PLC) – Le ou les rédacteurs de ce préavis sont des professionnels chevronnés et connaissent leur métier à fond. Ils ont rédigé un rapport volumineux de 28 pages afin de nous donner tous les détails possibles et imaginables. Ce fut un parcours de combattants pour en tirer toute la substantifique moelle. Un rapport plus synthétique aurait été d'un grand secours pour le néophyte que je suis. Par contre, cette commission a permis de connaître la surface verte qui représente 75% de la surface communale de Lausanne et de faire savoir qu'un nouveau poste a été créé comme point d'entrée pour les citoyens. Il est à espérer que la personne occupant déjà ce nouveau poste aura la souplesse du jonc pour répondre aux besoins des citoyens et non pas la dureté du chêne des collaborateurs qui refusent systématiquement l'octroi d'autorisations d'abattage des arbres sur les propriétés privées, ce même quand il y a des raisons sécuritaires.

Il est aussi navrant de constater que l'information passe très mal entre les différents services de la Ville concernant les directives dictées par le Spadom. De plus, des mesures comme la grainothèque indiquées dans ce rapport sont à la charge des citoyens et non pas de la Ville. Le PLC vous recommande de voter ainsi : pour les conclusions 1, 3 et 4 oui et pour la conclusion numéro 2, abstention.

Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.) : – Je quitte donc ma casquette de présidente de la commission pour donner la position de mon groupe sur ce préavis. Le préavis intitulé « la Nature en ville » qui vous est présenté ce soir présente les nombreux avantages de la nature

en termes de qualité de vie et de renforcement des valeurs naturelles. Il présente des solutions de mise en œuvre du réseau écologique urbain, des exigences qualitatives pour les espaces verts en matière de planification territoriale, la mobilisation de l'ensemble des acteurs associatifs ou privés est un des éléments central de ce rapport-préavis. Impliquer et soutenir les personnes qui, dans les quartiers et sur le terrain, souhaitent faire avancer les choses par des projets de petite envergure, mais concrets.

Compte tenu des grands projets en cours et à venir en ville de Lausanne, il est essentiel de pouvoir avoir une densification de qualité afin que le slogan « Lausanne ville verte » reste une réalité. Au niveau de la concertation entre les différents acteurs, il est souligné que dans la majorité des projets, le service du Spadom est intégré dès le départ, ce qui évite des conflits qui pourraient survenir. A noter que la dotation des postes était de 1,5 ETP il y a cinq ans et est actuellement de 6 ETP avec une personne engagée uniquement pour le suivi et la concertation des grands projets comme Métamorphose et le Pôle Gare. Je souhaite également souligner la qualité de ce rapport, qui est très exhaustif et très documenté. Il a permis à chacun des membres de la commission d'avoir une vision très complète de la politique de la Ville et des objectifs proposés. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous propose d'accepter sans réserve ce rapport-préavis.

Mme Marlène Voutat (EàG) : – En l'absence de notre collègue Claude Calame, je vous livre ici ses remarques.

« Davantage que d'introduire et d'entretenir la nature en ville, le rapport-préavis proposé nous confronte aux problèmes écologiques de la présence et des fonctions du végétal en milieu urbain. Comment, autant du point de vue de la santé publique que du point de vue architectural et esthétique de l'aménagement urbain, renforcer les espaces verts et les opérations de végétalisation et d'arborisation pour les mettre en réseau. D'une remarquable exhaustivité, le rapport-préavis soumis est une réponse en particulier au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts intitulé « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois dès maintenant ». Le rapport offre un inventaire des espaces non construits sur l'ensemble du territoire lausannois en les classant en différentes catégories (forêts, zones agricoles, lieux aquatiques, lieux secs, etc.) pour esquisser en différentes cartes, pas toujours très lisibles, les sous-réseaux qu'il serait possible de tracer entre ces différents espaces. »

« En s'appuyant sur le double cadre législatif fédéral et cantonal, ainsi que sur la réglementation communale et à partir des opérations existantes, le rapport-préavis mentionne une série de mesures concrètes. Désormais intégrées à une vision d'ensemble, ces mesures ont pour base budgétaire le Fonds communal du développement durable, qui est inscrit dans le plan des investissements de la Ville. On ne peut que regretter que le rapport-préavis ne soit pas assorti d'un nouveau plan d'investissement permettant d'organiser concrètement, dans les réseaux tracés sur les cartes offertes, les espaces verts en milieu urbain désormais soigneusement répertoriés. Davantage que de simple nature en ville, il s'agit de l'intégration en milieu urbain des différents modes de la végétalisation qui sont indispensables à une vie écologique équilibrée. Le groupe Ensemble à Gauche vous propose d'accepter ce rapport-préavis. »

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Tout d'abord peut-être une première remarque par rapport à la prise de parole de Monsieur Dupuis. Il a raison effectivement, mais je pense qu'on est tous dans ce cas-là ce soir ici et dans notre vie politique. On est là et on fait de la politique et ce qui nous fait vibrer en politique c'est quand même d'avoir certaines ambitions et d'avoir et de caresser le rêve d'atteindre nos ambitions et c'est vrai que c'est à la fois la force, mais à la fois un peu le talon d'Achille de toutes nos activités. Ce concept nature en ville n'échappe pas à cela, mais comme ça a été dit également par Madame Chenaux, on voit très bien que dans le cadre de ce concept nature en ville, on se donne en tout cas au niveau de l'affectation des ressources humaines, des moyens de nos ambitions et on espère que de cette manière-là

justement on arrivera avec beaucoup de bon sens comme l'a dit aussi monsieur Chollet et beaucoup de pragmatisme, l'a rappelé également madame Chenaux, à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je m'étonne un peu de la posture de madame Eliane Aubert quant au questionnement sur le pourquoi de ce préavis. Je pense que vous-même, votre parti, vous êtes assez prompts en général quand on parle de budget, de comptes, à avoir justement comme nous tous et toutes ici l'envie d'avoir une gestion comptable la plus juste possible, la plus rigoureuse possible et c'est ce qu'on essaye de faire avec beaucoup de transparence et c'est ce qu'on a voulu faire aussi à travers ce concept nature en ville, c'est de présenter en toute transparence ce que nous avons dépensé, ce que nous n'avons pas dépensé et d'avoir justement en regroupant tout cela, la possibilité d'avoir une gestion aussi comptable plus fine et encore une fois plus transparente. Donc je m'étonne un petit peu de cette posture. Néanmoins, un autre élément m'étonne dans votre discours en disant « il n'y a rien de nouveau ». Je pense que votre propre discours et votre propre préambule montrent qu'en mettant justement les choses ensemble comme nous l'avons fait ici, permette un tel discours que je salue avec une approche durable comme vous l'avez fait, c'est déjà une première valeur ajoutée, c'est de faire le lien entre tous ces éléments comme vous l'avez fait en préambule et je vous en remercie.

Vous n'avez dit rien de nouveau dans le fond, si on regarde bien, on a eu des éléments dans les discours de vos préopinants ou de vos précédents orateurs, on a appris ça hier soir grâce à M. Mivelaz, on voit qu'il y a quand même passablement de choses nouvelles dans ce concept nature en ville. On peut citer, et c'est lié à bien entendu l'actualité, entre guillemets, de cette législature, la revisitation, toujours entre guillemets, du plan général d'affectation, nous offre certaines opportunités par rapport à la nature en ville. On a aussi renforcé, comme vous l'avez compris, en termes de partenariats avec les différents acteurs, que ce soit privé ou public ou justement directement la population. Nous avons renforcé ce côté-là, notamment aussi par le processus de production de ces projets de nature en ville, qui est tout aussi important que le résultat, en faisant des démarches participatives.

Je m'arrêterai là sur les nouveautés, puisqu'il y en a plusieurs. Ça me permet également de faire le lien avec une des questions tout à fait pertinentes de M. Dupuis, comme à chaque fois, notamment sur ces sujets, sur la question des néophytes. Il est clair que la manière d'avoir formulé l'approche qu'on souhaite peut justement prêter à confusion. L'idée est, en faisant le lien avec ce que disait M. Chollet, d'axer sur la sensibilisation. L'approche aussi dans les jardins privés est importante, et c'est par le biais de sensibilisation, de formation, que nous comptons en partie atteindre cet objectif. Et puis peut-être pour quand même faire un clin d'œil à Mme Aubert, moi je viens d'un milieu comme beaucoup d'entre nous, paysan à la base, et puis vous avez parlé de réchauffé. Moi je me rappelle que, et c'est une partie effectivement, il y a du réchauffé dans ce rapport-préavis, et ça me rappelle quand j'étais petite, ma grand-mère elle faisait un plat réchauffé, ça mettait des pommes de terre et des macaronis ensemble. Et puis c'était fricassé comme ça, tout sauf diététique, mais c'était du réchauffé avec du sel et puis un petit peu de saindoux. C'était extraordinairement bon et ça montrait justement que le réchauffé, c'était quelque chose qui avait un supplément d'âme et qui permettait aussi d'avoir un tout petit peu plus de plaisir et qui mettait la barre de l'ambition un tout petit peu plus loin au niveau culinaire. Et bien là c'est la même chose, mes prédécesseurs dans le cadre de leur direction du Service parcs et domaines ont fait des choses extraordinaires. On le reprend pour une partie, on rajoute un niveau, mais le réchauffé c'est vraiment très très bon Madame Aubert, je vous le recommande.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Au sujet des plats réchauffés, j'aimerais quand même comprendre quelque chose que madame la municipale n'a pas expliqué et qui je crois qui ne figure pas dans le préavis à mon souvenir et je m'excuse de prendre la parole après elle, mais ça m'intéresse. C'est que finalement on a voté, c'était en juin 2016, ce crédit de 1,5 million dans un précédent préavis porté à l'époque par Madame Germond « Nature en

ville » aussi. La commission avait eu lieu en mai, enfin c'est après les élections communales, mais toutefois avant le début de la nouvelle législature, certes. Et puis maintenant nous sommes presque à mi-législature, et je m'interroge, mais alors vraiment très sincèrement, sur le fait que ce crédit n'ait pas été du tout entamé, alors qu'il était affecté déjà à des mesures qui correspondent à votre politique, qui sont pour la plupart du temps reprises dans le préavis que vous nous présentez aujourd'hui. Et pour moi, il y a une incompréhension et une impression quand même, sincèrement d'effet publicitaire à revenir avec ce préavis pour des mesures qui sont sensiblement les mêmes, sans que l'on comprenne vraiment pourquoi il a fallu attendre la moitié de la législature pour débiter des politiques qui sont en plus dans le programme de législature. Donc si vous pouviez m'éclaircir sur ce point, je serais ravi.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Ça va un peu dans le sens de ce que mon préopinant vient de dire. Il y a quelques années, la Municipalité avait l'interdiction d'utiliser des queues de crédit. Je m'explique. Quand un crédit était voté et qu'il n'était pas entièrement utilisé, eh bien, la Municipalité n'avait pas le droit d'utiliser le solde de ce crédit pour autre chose. Madame Aubert a évoqué plusieurs préavis qui ont été votés et dont le montant total n'a pas été utilisé. Alors, moi, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on a fait de ces soldes. Est-ce qu'ils vont venir s'ajouter à ce qui est dans ce préavis dont on parle maintenant ? Mais j'aimerais bien savoir où on en est.

Mme Eliane Aubert (PLR) : – Je me dois de répondre à Mme la municipale sur le réchauffé. Effectivement, Mme la municipale, je suis moi aussi fille de paysans, petite-fille de paysans et arrière-petite-fille de paysans. Donc j'ai une longue ascendance derrière moi de paysans. Et je peux vous dire que quand on vous sert, trois fois le jour, trois fois de suite la même soupe, vous pouvez dire que la troisième fois vous en avez assez.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je répondrais encore bien d'autres choses à Madame Aubert, mais on le fera peut-être hors de l'hémicycle pour les analogies avec les aspects culinaires. Plus sérieusement, pour revenir sur la première question, la série de questions de M. Carrel, vous l'avez entendu vous-même et pour ceux qui ont participé à la commission, et c'était une question tout à fait légitime qui a été évoquée, mais notamment dans cet hémicycle, c'est que dans les éléments qui avaient été proposés, ils étaient très ambitieux, mais on a aussi maintenant réalloué des ressources humaines pour pouvoir justement avoir, comme je l'ai évoqué, les moyens de nos ambitions. On a remis, peut-être si vous allez regarder sur l'organigramme du Service parcs et domaines, on a mis aussi « au même niveau » d'intensité, avec des forces humaines derrière le concept « Nature en ville » qu'il n'y avait pas avant. Et c'est vrai qu'on a réalloué des ressources pour pouvoir justement mener à bien les éléments qui sont ici.

Parce que c'est vrai que comme l'a dit M. Dupuis, et ça, ça ne date pas de cette législature, mais aussi de la précédente, il y a quand même un vrai côté ambitieux dans ce qui est proposé depuis maintenant la législature précédente. Mais comme on est ambitieux, puis assez novateurs aussi sur certaines actions, on a dû adapter. Puis comme vous le savez, adapter aussi un organigramme, réallouer justement des ressources sur une politique publique où on voit qu'on avait beaucoup d'ambition, mais peut-être justement pas la force de pouvoir les réaliser, c'est la raison pour laquelle on a un peu décalé dans le temps, et qu'on revient vers vous ce soir.

Pour répondre à Mme Longchamp, justement, ce rapport-préavis, c'est bien ce résultat de dire il nous reste de l'argent pour faire court et très réducteur comme il ne faudrait pas faire, et on les met ensemble justement pour pouvoir, maintenant qu'on a réalloué des ressources humaines sur cette politique publique, aller de l'avant avec les objectifs qui avaient été proposés déjà à la législature précédente auxquels on adhère et qui sont toujours d'actualité et toujours avec beaucoup d'ambition.

La discussion est close.

Le président : – Je n’ai plus de demande de parole. La discussion est donc close et nous allons passer au vote de ces quatre conclusions, étant donné que c’est un rapport-préavis et qu’il y a des réponses à des postulats, nous allons donc les voter séparément. Et je prierais Madame la rapportrice de nous rappeler le vote de la commission.

Mme Muriel Chenaux Mesnier, rapportrice : – Pour la conclusion 1, le point a été approuvé à l’unanimité des membres, moins deux abstentions.

Le président : – Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 1 lèvent la main. Opposition ? Abstention ? Avec 3 abstentions, vous avez accepté la conclusion 1.

Je prierais Madame la rapportrice de nous rappeler le vote de la commission sur la conclusion 2, s’il vous plaît.

Mme Muriel Chenaux Mesnier, rapportrice : – Ce point est approuvé à l’unanimité, moins deux abstentions.

Le président : – Celles et ceux qui soutiennent la conclusion 2 lèvent la main. Opposition ? Abstention ? Avec une petite dizaine d’abstentions, vous avez accepté également la conclusion 2.

Nous passons à la conclusion 3, Madame la rapportrice, s’il vous plaît.

Mme Muriel Chenaux Mesnier, rapportrice : – Ce point est approuvé à l’unanimité.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent la conclusion 3 lèvent la main. Opposition ? Abstention ? Avec une abstention vous avez accepté la conclusion 3. Et enfin, Madame la rapportrice, s’il vous plaît, le vote de la commission sur la conclusion 4.

Mme Muriel Chenaux Mesnier, rapportrice : – Alors ce point est approuvé également à l’unanimité.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent la conclusion 4, lèvent la main. Opposition ? Abstention ? C’est à l’unanimité que vous avez accepté la conclusion 4. Cet objet est donc traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/42 de la Municipalité, du 13 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la stratégie « Nature en ville » de la Commune de Lausanne ;
2. d’accepter de regrouper l’ensemble des montants non encore utilisés au 31 décembre 2017, soit CHF 400’000.- (alloués via les rapports-préavis Nos 2005/53 et 2012/11), avec le crédit d’investissement de CHF 1’500’000.-, rubrique 4510.509.6428, obtenu via l’adoption du rapport-préavis No 2016/27 « Mise en œuvre et renforcement de la politique ' « Nature en ville » » ;
3. d’approuver la réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » ;
4. d’approuver la réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Des grainothèques pour favoriser l’échange et la diversité génétique des plantes cultivées ».

Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Un bilan de la coopération au développement pour renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale »

Développement polycopié

Ce postulat demande à la Municipalité de présenter un bilan de sa politique dans le domaine de la solidarité internationale ainsi que d'étudier l'opportunité de définir de nouveaux objectifs stratégiques et de renforcer son engagement financier.

Eliminer la pauvreté, réduire les inégalités ou préserver le climat et les ressources naturelles : ces défis nous concernent tous, de Bamako à Lausanne. A l'issue d'un important processus de négociation, les 193 Etats membres des Nations Unies, dont la Suisse, ont approuvé, en septembre 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ce nouveau et ambitieux cadre de référence comporte 17 Objectifs de développement durable (ODD). Chaque acteur est ainsi invité à contribuer à l'atteinte des objectifs planétaires jusq'en 2030, en fonction de ses propres capacités.

A son échelle, la mission d'une commune est ainsi aussi de permettre à une région, une ville ou un village moins favorisés de se doter des services de base: accès à l'eau potable, aux soins ou à l'éducation. La Constitution vaudoise stipule d'ailleurs que «L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable.» (Art. 71). Dès lors, l'Etat de Vaud et un nombre croissant de communes vaudoises s'engagent sur la voie de la solidarité internationale, en soutenant des projets concrets dans les pays du Sud et de l'Est

La coopération au développement s'inscrit dans la durée et instaure des partenariats solides avec des acteurs des collectivités publiques et de la société civile. Ce type de coopération permet à des êtres humains de s'en sortir, de prendre leur destin en main et d'avoir, finalement, des perspectives d'avenir là où ils sont nés.

Depuis l'approbation par le Conseil communal du rapport-préavis 2006/32 (cc Solidarité internationale et application du cc Principe de Genève») le 7 novembre 2006, la Ville de Lausanne soutient différents projets de coopération au développement avec un montant Inscrit au budget de CHF 250'000 en 2007, de CHF 300'000 en 2008 et de CHF 350'000 dès 2009. Par le biais d'une convention, elle a notamment développé un partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco), en lui allouant une enveloppe annuelle d'au moins CHF 100'000 pour les projets de ses organisations membres. La Fedevaco est organisation reconnue qui regroupe aujourd'hui 50 ONG actives dans la coopération au développement. Elle garantit une utilisation appropriée et ciblée de l'argent public investi dans les différents projets. La Ville de Lausanne soutient par ailleurs aussi des projets à travers l'Association internationale des maires francophones (AIMF), au sein de laquelle elle préside la commission «Villes et développement durable ».

A cela s'ajoutent encore les contributions au fonds « Solidarité internationale eau >», financé par un prélèvement d'un centime par mètre cube d'eau vendu aux lausannois, qui est versé à un projet visant à réaliser des infrastructures en eau potable à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, selon le concept de Solidarité'eau Suisse.

Finalement, la Ville de Lausanne accorde des soutiens ponctuels tels que celui, entre 2013 et 2016, à un projet de Terre des hommes de visant à soutenir les enfants défavorisés en Roumanie afin d'éviter leur déscolarisation.

En francs par habitant, la contribution de 350'000 représente environ CHF 2.35 par habitant lausannois. En raison de la croissance démographique, le montant versé par habitant a donc baissé d'environ 10% en dix ans. Même si la comparaison n'est pas facile, cela reste en deçà du montant alloué par exemple par Pully (CHF 3.35); Epalinges (CHF 4.00), Morges (CHF 3.16) ou encore Mies (CHF 19.50) et Begnins (CHF 10.75). Dans le canton de Genève, de nombreuses communes contribuent à raison de CHF 10-20 par habitant

Parallèlement à la question de la contribution financière, il se pose également des questions quant à l'orientation générale de la politique lausannoise en matière de solidarité internationale. Quels sont les axes stratégiques et les thématiques prioritaires? Quels sont les projets qui ont été soutenus? Quels sont les critères pour la sélection des projets? Qu'en est-il de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des projets soutenus? Quels sont les résultats atteints par rapport aux objectifs fixés, et comment ont-ils été évalués? Quel est le suivi de la part de la Ville de Lausanne dans la mise en oeuvre? Comment les résultats atteints ont-ils été communiqués?

Au niveau des thématiques prioritaires, il serait par ailleurs souhaitable que la Ville de Lausanne s'engage davantage dans des domaines où le mode de vie des lausannois a un impact notable sur la vie des populations locales. Plus de deux tiers des impacts environnementaux et une bonne partie des émissions de CO₂ occasionnés par les Suisses le sont en fait dans d'autres pays, à cause de la consommation de produits et de services importés de l'étranger. Y'aurait-il par exemple un moyen de consacrer ou de réaffecter une partie du financement à des projets visant spécifiquement à réduire l'impact environnemental ou les émissions de gaz à effet de serre respectivement d'aider les populations locales à s'adapter aux changements climatiques qui se font déjà ressentir?

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de:

1. Faire un bilan de sa politique en faveur de la solidarité internationale depuis 2006;
2. Etudier l'opportunité de définir de nouveaux objectifs stratégiques et priorités pour les dix prochaines années ;
3. Etudier l'opportunité d'augmenter le montant alloué à la coopération Internationale à partir du budget pour l'année 2020 pour atteindre ces objectifs.

Discussion préalable

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – La solidarité internationale est plus que jamais nécessaire dans ce monde fragmenté, avec des conflits armés, des inégalités croissantes, des catastrophes naturelles, entre autres renforcées par les conséquences qu'on peut déjà sentir du changement climatique. La coopération au développement tente de remédier à ces problèmes, ou du moins d'en atténuer les conséquences. Elle s'inscrit dans la durée et instaure des partenariats solides avec les acteurs des collectivités publiques et de la société civile. Un nouveau cadre mondial ambitieux pose les bases des efforts à entreprendre, celui de l'agenda 2030 pour le développement durable. Chaque acteur est ainsi invité à contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable jusqu'en 2030, en fonction de ses propres capacités.

Si la coopération au développement est aujourd'hui bien sûr principalement du ressort de la Confédération, les cantons et les communes ont également un rôle important à jouer. La Constitution vaudoise stipule explicitement que l'Etat et les communes vaudoises doivent collaborer avec les organisations concernées aux efforts en matière de coopération au développement. Sous le nom de solidarité internationale, la Ville de Lausanne contribue à des actions à l'étranger depuis 2006, suite à l'adoption du rapport-préavis 2006/32. Ceci est clairement à saluer. Cependant, il apparaît que la contribution par habitant, donc la part en termes relatifs, a diminué d'environ 10% au cours de la dernière décennie, et que les axes stratégiques, les objectifs, les thématiques concrets prioritaires pour la Ville quant au projet soutenu ne sont pas très clairs, ou en tout cas pas très clairement communiqués.

Ce postulat, qui est par ailleurs cosigné par des représentants de quatre autres partis politiques de cet hémicycle, demande trois choses à la Municipalité. Premièrement, de faire un bilan de sa politique en faveur de la solidarité internationale depuis 2006, de réfléchir à de nouveaux objectifs stratégiques et au thème prioritaire, et finalement d'étudier l'opportunité d'augmenter le montant alloué à la coopération internationale à partir du budget 2020 ou alors dans son plan d'investissement pour les années à venir. Les demandes du postulat étant claires et partagées, il me semble, par une large partie de cet

hémicycle, je propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte puis close

La parole n'est pas demandée, cet objet est donc effectivement renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Daniel Dubas et consorts « Un bilan de coopération au développement pour renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour l'adoption d'un « plan climat » par la Municipalité de Lausanne »

Développement polycopié

Le dernier rapport du GIEC¹ indique que pour éviter un dépassement de 1.5 C° des températures moyennes reconnu comme dangereux pour la planète, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduits de 45% pour 2030 par rapport à 2010, pour atteindre zéro émission nette en 2050. Or, les ambitions de réduction qui ont été annoncées par les principales nations du globe depuis la Conférence de Paris de 2015 mènent vraisemblablement à un réchauffement d'au moins 3 C° pour la fin du siècle.

A la lumière de ces nouveaux éléments, le Conseil Fédéral a déclaré qu'il allait examiner si un renforcement de la politique climatique suisse est nécessaire. Pour rappel, la loi fédérale sur le CO₂ actuellement en vigueur impose, d'ici à 2020, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse d'au moins 20 % par rapport à 1990. En ratifiant l'accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 50% en 2030 par rapport à 1990. Or à la lumière du rapport du GIEC, l'objectif fixé par la Suisse est probablement déjà obsolète et insuffisant, notamment parce qu'il ne prend en compte que le CO₂ et pas les autres gaz à effet de serre et omet les émissions provoquées à l'étranger par l'importation de biens et services ou par le biais des flux financiers.

La Municipalité de Lausanne a démontré à plusieurs reprises son engagement en faveur du climat. La Convention des Maires, signée en 2009, engage la Ville à atteindre sur l'ensemble de son territoire d'ici à 2030 une réduction de 40% de ses émissions de CO₂ par rapport à 1990. Les mesures que la Municipalité entend prendre pour atteindre cet objectif n'ont jamais été communiquées au Conseil communal. Depuis le bilan carbone réalisé sur des données de l'année en 2006 en réponse au postulat de Charles-Denis Perrin « Marquer son époque de son empreinte, oui, mais pas avec du CO₂ »², on ne sait ainsi guère comment ont évolué les émissions de CO₂ résultant de l'activité de la Ville de Lausanne, et si celles-ci évoluent favorablement en direction de la transition énergétique souhaitée au niveau cantonal et fédéral.

On ignore également tout des ambitions de la Ville en matière de réduction des émissions

¹ <https://www.ipcc.ch/report/sr15/>

² Rapport préavis 2010/38

de CO₂ dans certains domaines, par exemple, en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie de chauffage ou pour ce qui est des bâtiments parfois vétustes du patrimoine administratif. Les mesures nombreuses, mais éparées, prises ces dernières années dans divers secteurs de l'administration ne sauraient constituer une stratégie cohérente de réduction du CO₂ qui nécessiterait, dans l'idéal, un objectif de réduction clair jusqu'en 2050, une liste de mesures pour parvenir à cet objectif, un calcul prévisionnel de la contribution respective de chacune des mesures prévues au bilan CO₂ de l'ensemble de l'administration communale et de la Ville de Lausanne, ainsi qu'un concept de monitoring.

Des stratégies cohérentes ou partielles de réduction du CO₂ existent par ailleurs, dans d'autres villes de Suisse, notamment à Zürich³, Bem⁴, ou de Genève⁵

Conclusions :

Puisque, l'élaboration d'une stratégie de réduction du CO₂ aiderait à l'identification et à la concentration des efforts de la Ville sur les mesures dont le potentiel de réduction du CO₂ est élevé et les coûts marginaux faibles, la présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité de présenter au Conseil communal un «plan climat», soit une stratégie coordonnée de réduction des gaz à effet de serre s'appliquant à la ville de Lausanne et à son administration et menant Lausanne sur une trajectoire compatible avec une limitation du réchauffement planétaire à 1.5 °C. Ladite stratégie présente l'évolution de l'ensemble des émissions de CO₂ directement provoqués par l'administration communale depuis 1990; définit un objectif de réduction couvrant la période actuelle et au moins jusqu'à l'année 2050; propose une liste de mesures à prendre de manière transversale ou spécifique par l'ensemble des services administratifs de la ville, une estimation de la contribution de chacune de ces mesures à l'atteinte de l'objectif de réduction global, ainsi qu'un système de monitoring transparent et communicable au conseil communal et au grand public.

Discussion préalable

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je ferai très court parce que j'ai vaguement déjà annoncé ce postulat hier au budget. C'est ce qui a déjà été très long, et puis pour répondre à votre vœu, Je ne vais pas tout relire ce postulat, mais pour dire que j'ai simplement demandé à la Municipalité de présenter à ce Conseil communal une stratégie de réduction du CO₂ sur l'échelle complète de la Ville, y compris de ses services, et de nous fournir un monitoring des émissions de ces dernières années, en sachant que la dernière fois qu'on a fait l'exercice, il me semble que c'était en 2006. Comme bien sûr un tel plan climat induirait de nombreuses mesures sur les émissions de gaz à effet de serre, des mesures qui pourraient porter aussi bien sur la mobilité, sur le bâtiment, sur les habitudes et comportements des citoyens comme des administrés et des administrants de cette Ville, que c'est un sujet important, moi je propose de le traiter en commission.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – La parole n'est pas demandée, est-ce qu'il y a cinq conseillères et conseillers qui soutiennent cette demande de renvoi en commission ? C'est le cas, cet objet sera donc renvoyé en commission.

³ <https://www.stadt-zuerich.ch/gud/de/index/umwelt/umweltpolitik/klimaschutz.html>

⁴ http://www.bern.ch/lebcn_in_bern/sicherheit/energie/energiestadt-bern/energiestrategie

⁵ <http://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/energie/politique-energetique/>

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III) »

Développement polycopié

Motion: Cette motion demande à la Municipalité de proposer au Conseil communal une baisse d'impôt de 3 points.

Développement

Lorsque le sujet des finances est abordé par la classe politique lausannoise, on s'entretient généralement des finances de la Ville et de leur situation difficile.

Or, il s'agit d'avoir une pensée pour les Lausannoises et les Lausannois qui sont les pourvoyeurs très importants des revenus de la Ville à travers les impôts, taxes et émoluments qu'ils doivent payer. Année après année, budget après budget, ces revenus sont en hausse régulière, et fournissent une manne importante à la Ville.

Le journal *24 heures*, dans son article du 3 août 2018 intitulé « Les impôts sont bien plus lourds à Lausanne qu'à Genève », démontre que les charges fiscales pesant sur les Lausannoises et Lausannois sont bien plus lourdes à Lausanne qu'à Genève, ainsi d'ailleurs que dans la plupart des villes suisses.

Selon le tableau ci-dessous, on peut en effet constater que, dans la tranche entre 100'000 CHF à 200'000 CHF, la Ville de Lausanne est la plus chère pour toutes les catégories. Ainsi faisant, elle pénalise clairement la classe moyenne, famille comprise.

Charge fiscale par catégories de revenus et de contribuables en francs						
REVENU ANNUEL BRUT EN FRANCS	VILLE	CÉLIBATAIRE	RENTIER VIVANT SEUL	COUPLE MARIÉ SANS ENFANTS	COUPLE AVEC DEUX ENFANTS	COUPLE DE RENTIERS
50 000	Genève	3 602	2 828	25	25	25
	Lausanne	4 733	7 334	1 720	12	3 930
	Berne	5 672	7 077	3 625	543	4 736
	Zurich	3 244	4 178	1 924	568	2 416
	Bâle	4 878	6 416	289	0	2 643
100 000	Genève	14 956	18 499	7 121	2 737	9 817
	Lausanne	16 053	19 083	12 335	9 081	15 254
	Berne	15 507	18 756	12 038	8 536	14 451
	Zurich	11 041	13 638	7 994	4 715	9 808
	Bâle	15 547	18 431	10 982	7 233	14 658
150 000	Genève	27 000	32 243	18 405	12 144	23 320
	Lausanne	28 203	34 498	21 811	17 715	27 353
	Berne	26 925	32 409	21 810	17 676	26 462
	Zurich	20 384	23 063	15 638	11 842	19 410
	Bâle	26 219	30 446	21 653	17 904	26 673
200 000	Genève	39 542	46 593	30 163	23 719	36 699
	Lausanne	41 865	50 298	33 598	27 718	41 061
	Berne	39 468	46 750	33 523	28 778	40 133
	Zurich	31 388	37 830	24 851	20 605	30 443
	Bâle	36 960	42 461	32 394	28 646	38 688

(source: <https://www.24heures.ch/suisse/Les-impots-sont-bien-plus-lourds-a-Lausanne-qu-a-Genève/story/28174371>)

Après de nombreuses années de matraquage fiscal, les contribuables lausannois ont plus que mérité un bol d'air. C'est ce que cette motion demande.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'en ai déjà touché quelques mots hier lors de la discussion sur le budget. Nous sommes très inquiets par rapport à la fiscalité qui est menée par rapport aux classes moyennes dans la ville de Lausanne et laissez-moi vous citer une partie d'un article du *24 heures* dont je salue les représentants ici, article du 3 août 2018. Je cite « Lausanne pénalise la classe moyenne et les retraités. C'est impressionnant. Dans la

tranche de 100 000 francs à 200 000 francs, toutes catégories confondues, Lausanne est la ville la plus chère, elle pénalise clairement la classe moyenne, famille comprise. »

L'UDC et une bonne partie de la droite lausannoise sont solidaires de la classe moyenne, qui est le socle de notre Ville. L'objet de cette motion est de rétablir une situation soutenable et arrêter cette fiscalité confiscatoire. La classe moyenne, c'est ces familles qui vivent de leur travail, qui ne vivent pas de rente. Elles payent des impôts et des fois se serrent la ceinture pour le faire, surtout à Lausanne. Elles doivent se serrer énormément la ceinture et beaucoup plus que dans les autres villes. Nous, droite lausannoise, nous nous engageons pour que cela s'arrête et que la pression fiscale redescende à un niveau normal. Grâce à cette motion, la fiscalité de la classe moyenne ne sera pas avantageuse, mais simplement normale. Je demande le renvoi de cette motion à la Municipalité.

La discussion est ouverte

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe PLR va demander un renvoi en commission.

La discussion est close

Le président : – Est-ce qu'il y a 5 conseillers et conseillères qui soutiennent cette demande de renvoi en commission ? C'est clairement le cas et il en sera fait ainsi.

Interpellation urgente de Valentin Christe et consorts : « Lettre anonyme sur les dysfonctionnements au sein de l'administration de la Ville de Lausanne : corbeau ou lanceur d'alerte ? »

Développement polycopié

Comme un certain nombre d'autres membres du Conseil communal, les soussignés ont eu la surprise de recevoir la semaine dernière une lettre anonyme. On peut y lire un certain nombre d'allégations portant notamment sur la gestion du personnel au sein de l'administration communale, sur des cas de harcèlement au travail, sur de substantielles indemnités de départ qui auraient été versées à certains collaborateurs, ou encore sur le cas d'un fonctionnaire qui aurait été engagé malgré une inscription au casier judiciaire.

La plus grande réserve s'impose face à cette dénonciation anonyme, à l'appui de laquelle aucune preuve tangible n'a pour l'heure été apportée. Toutefois, les accusations contenues dans ce courrier sont de nature à porter sérieusement atteinte à l'image de l'administration communale et de la Municipalité. Il y a donc lieu pour le Conseil communal d'obtenir des éclaircissements à leur propos, dès lors qu'il est en charge de contrôler la gestion municipale. De la même manière, il serait sain que la Municipalité puisse prendre position publiquement quant aux points sur lesquels il lui est possible de s'exprimer.

Nous souhaitons ainsi adresser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La Municipalité a-t-elle reçu ce courrier directement ou en a-t-elle eu connaissance indirectement? Si oui, quand, et quelle est sa position à son propos ?
- 2) Le courrier reçu fait état de plusieurs indemnités de départ qui auraient été versées à des collaborateurs n'apportant pas satisfaction.
 - a. Est-ce que la Municipalité confirme ces propos ? Si non, en quoi sont-ils inexacts ?
 - b. Si les indemnités de 800'000.- et 200'000.- évoqués dans le courrier sont avérées, où apparaissent-elles dans les comptes de la commune et durant quel exercice ?
 - c. De façon de générale, quelle est la pratique municipale en la matière ?
 - d. Est-ce des réserves sont constituées à cet effet dans le bilan de la Ville ?

- e. Est-ce que des provisions par rapport à des cas en cours existent dans le bilan de la Ville ?
 - f. Existe-t-il un règlement ou une directive encadrant cette pratique ?
- 3) Le courrier reçu indique qu'un collaborateur de la Ville, engagé à plein temps, serait néanmoins autorisé par la Municipalité à exercer une activité accessoire. A teneur de l'art. 19 al. 2 RPAC, une autorisation municipale est en effet nécessaire pour exercer une telle activité.
- a. Est-ce que la Municipalité confirme ces propos ? Si non, en quoi sont-ils inexacts ?
 - b. Si cette situation est avérée, quels sont les critères retenus par la Municipalité pour accorder une telle autorisation ?
 - c. Existe-t-il un règlement ou une directive encadrant cette pratique ?
- 4) Le courrier reçu fait état de situations de harcèlement au travail et de maltraitance.
- a. Est-ce que la Municipalité confirme ces propos ? Si non, en quoi sont-ils inexacts ?
 - b. Si ces différentes situations sont avérées, quels sont les processus actuellement en vigueur dans l'administration communale pour traiter ces cas ?
 - c. Est-ce que d'autres cas de harcèlement sont connus de la Municipalité ? Est-ce que ces cas sont en augmentation ?
 - d. Existe-t-il un règlement ou une directive encadrant cette pratique ?
- 5) Le courrier reçu affirme que le compagnon d'un collaborateur est « régulièrement engagé pour effectuer des coachings pour les employés de la ville, au prix fort ».
- a. Est-ce que la Municipalité confirme ces propos ? Si non, en quoi sont-ils inexacts ?
 - b. Si cette situation est avérée, quelle est la pratique municipale concernant le recours à des prestataires externes lorsque ceux-ci sont les proches de collaborateurs de l'administration ?
 - c. Existe-t-il un règlement ou une directive encadrant cette pratique ?

Discussion préalable

M. Valentin Christe (PLC) : – Il s'agit d'une interpellation urgente qui a été rédigée et déposée en commun avec notre collègue Fabrice Moscheni et qui porte, vous l'avez entendu à la lecture de son titre, sur la lettre anonyme que nous avons toutes et tous reçue. Ainsi semble-t-il qu'une partie de la presse et aussi un certain nombre de partis politiques. Je ne sais pas s'il est nécessaire de projeter cette lettre à l'écran dans la mesure où je ne voudrais pas non plus qu'on lui donne plus de crédit qu'elle n'en mérite dans la mesure où pour l'instant ce qui s'y trouve n'est en aucune manière vérifié. Donc il s'agit évidemment de la prendre avec une certaine réserve.

Mais donc, comme un certain nombre de membres de notre Conseil communal, les soussignés de cette interpellation urgente ont donc eu la surprise de recevoir la semaine dernière cette lettre anonyme, et puis on a pu lire un certain nombre d'allégations qui portent sur, en substance, la gestion du personnel au sein de l'administration communale, notamment des cas de harcèlement au travail, des substantielles indemnités de départ qui auraient été versées à certains collaborateurs, ou encore le cas d'un fonctionnaire qui aurait été engagé malgré une inscription dans son casier judiciaire. Donc bien sûr, et comme je l'ai dit, il s'agit de faire preuve d'une grande réserve face à cette dénonciation anonyme, puisque pour l'instant aucune preuve tangible n'a été apportée. Cela étant, il est clair que je crois que le Conseil communal ne veut pas rester de marbre face à cette lettre non plus,

dans la mesure où les allégations qui sont contenues dans cette lettre, indépendamment de leur véracité ou pas d'ailleurs, mais du fait même déjà de leur nature d'allégation, portent atteinte à la Municipalité, à l'administration communale et au contrôle ou à la supervision que la première exerce sur la seconde. Donc à mon sens et au sens des cosignataires de cette interpellation urgente, il y a évidemment lieu que le Conseil communal obtienne un certain nombre d'éclaircissements et de précisions de la part de la Municipalité, puisqu'on a déjà eu l'occasion de l'évoquer à certaines reprises dans ce Conseil communal, et bien nous sommes le premier pouvoir de la Ville et puis nous sommes en charge tout de même de contrôler l'action de l'exécutif.

Et donc il est évidemment sain que la Municipalité aussi quelque part bénéficie d'une tribune, si je peux dire ça comme ça, publique pour pouvoir prendre position par rapport à un certain nombre de points qui sont allégués dans cette lettre. Donc nous souhaitons adresser les questions suivantes à la Municipalité.

Question

La Municipalité a-t-elle reçu ce courrier directement ou en a-t-elle eu connaissance indirectement ? Si oui, quand et quelle est sa position à son propos ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En préambule, la Municipalité tient à rappeler l'importance des débats, questionnements qui doivent se faire dans le respect des institutions démocratiques que nous représentons tous ici ce soir. De nombreuses voies existent pour s'exprimer ouvertement et honnêtement, et la méthode de l'envoi d'un courrier anonyme ne fait pas partie de celles-ci. Le recours aux lettres anonymes est une pratique déloyale qui s'affranchit de toute responsabilité sur les propos tenus. L'anonymat peut potentiellement permettre ainsi la diffusion de propos diffamatoires, voire calomnieux, et c'est pour cette raison que la Municipalité ne peut que déplorer un tel procédé. Par ailleurs, précisons que la Municipalité ne s'exprimera sur aucun cas spécifique pour respecter le droit de la personnalité. Par contre, évidemment, elle est à disposition de la Commission de gestion, dans le respect des différentes clauses de confidentialité de droit de la personnalité, pour répondre à toute question.

Concernant la question 1 qui vient d'être posée, je peux vous informer que la Municipalité ne commente pas en conséquence les courriers anonymes.

Question

Bon, j'observe quand même que la Municipalité n'a même répondu à la question de savoir si elle avait reçu elle-même ou non cette lettre. Mais enfin. Question numéro 2. Le courrier reçu fait état de plusieurs indemnités de départ qui auraient été versées à des collaborateurs n'apportant pas satisfaction. Est-ce que la Municipalité confirme ces propos sinon en quoi sont-ils inexacts ? Si les indemnités de 800 000 et 200 000 francs évoquées dans le courrier sont avérées où apparaissent-elles dans les comptes de la commune et durant quel exercice ? De façon générale, quelle est la pratique municipale en la matière ? Est-ce que les réserves sont constituées à cet effet dans le bilan de la Ville ? Est-ce que des provisions par rapport à des cas en cours existent dans le bilan de la Ville et enfin existe-t-il un règlement ou une directive encadrant cette pratique ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – De façon générale je peux vous répondre que la Municipalité recourt ponctuellement à des conventions de départ lors de cessation des rapports de travail. Le statut de la fonction publique tel que prévu dans le règlement pour le personnel de l'administration communale offre une protection importante aux salariés, c'est vous qui l'avez souhaité. Avec comme corollaire que la résiliation d'un contrat de travail n'est possible qu'à des conditions très strictes et généralement suivant une procédure complexe, longue et très réglementée. Les nombreuses possibilités de recours, tant interne qu'externe, judiciaire, peuvent aussi

considérablement allonger la procédure en cas de litige avec des conséquences qui peuvent être lourdes sur le plan financier, difficiles sur le plan humain et souvent délétères sur le fonctionnement de l'administration.

Vu ce qui précède, opter pour une convention de départ peut s'avérer être une solution plus souple et plus avantageuse, car elle permet de préserver au mieux les intérêts de la Ville, du service concerné et du personnel. La Municipalité évalue toujours l'issue la plus favorable et la plus conforme aux intérêts de la Ville dans le cadre des procédures de licenciement et dans le respect des différentes personnes concernées. Précision importante, en principe les conventions de départ ne prévoient pas d'indemnités de départ, il s'agit en général d'un report du délai de congé, report qui peut toutefois s'annuler et tomber de manière anticipée si le collaborateur ou la collaboratrice en cause trouve un emploi entre temps.

La Municipalité tient à rappeler que la confidentialité des conventions de départ est également très importante pour respecter et préserver la personnalité et l'avenir économique du collaborateur dont on se sépare. Comme évoqué, ces situations sont très ponctuelles et s'inscrivent par essence dans une démarche spécifique qui n'est donc précisément pas réglée par voie de directive.

Concernant l'effet sur les comptes de la Ville de ces situations, encore une fois ponctuelles, cet impact peut être soit absorbé par les budgets de fonctionnement des services ou en cas de risque juridique, respectivement financier, plus important, ils sont couverts par une provision qui est constituée dans les comptes de la Ville chaque année et ceci depuis plusieurs années pour couvrir différents risques juridiques, notamment ce type-là de risques juridiques. En termes de conséquences financières, suite à une affaire de personnel connue de la Municipalité, je peux évoquer ici un cas, puisqu'il a été rendu public suite à un jugement au Tribunal d'arrondissement d'alors, puisque la justice n'est aujourd'hui plus organisée selon ce système.

Les faits se sont déroulés entre 1994 et 1996, il y a donc vingt-quatre ans de cela, et l'affaire a été jugée en 2003. Une somme de l'ordre de 800 000 francs a dû être versée à une ancienne collaboratrice de la Ville, montant qui a été imputé au compte 2004 de la Ville. Un exemple certes extrême, des conséquences en termes humain et financier d'une longue bataille juridique.

En conclusion, le recours ponctuel aux conventions de départ s'avère une solution complémentaire pertinente aux yeux de la Municipalité, y compris sur le plan financier, pour régler des situations insatisfaisantes dans les relations de travail. Ces conventions de départ permettent en outre souvent aux parties de sortir la tête haute d'une situation conflictuelle sans perdre trop de temps et d'argent dans de longs combats juridiques. Je vous rappelle que la Ville de Lausanne compte plus de 5500 collaborateurs, un des plus grands employeurs de la région et qu'il est donc statistiquement quasiment inéluctable que lorsque 5500 personnes travaillent ensemble, il y ait quelquefois quelques conflits de travail et quelques situations compliquées à gérer.

Question

Le courrier reçu indique qu'un collaborateur de la Ville engagé à plein temps serait néanmoins autorisé par la Municipalité à exercer une activité accessoire. A teneur de l'article 19 alinéa 2 du règlement pour le personnel de l'administration communale, une autorisation municipale est en effet nécessaire pour exercer une telle activité. Est-ce que la Municipalité confirme ces propos ? Sinon en quoi sont-ils inexacts ? Si cette situation est avérée, quels sont les critères retenus par la Municipalité pour accorder une telle autorisation ? Et enfin, existe-t-il un règlement ou une directive encadrant cette pratique ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Un engagement à la Ville à plein temps n'empêche pas un collaborateur ou une collaboratrice d'exercer une

activité accessoire, moyennant une autorisation préalable de la Municipalité, et c'est le sens de l'article 19 du RPAC. La Municipalité a toutefois fixé des règles concernant l'exercice des activités accessoires. Une instruction administrative prévoit que le cumul des taux de l'activité principale et de l'activité accessoire ne doit pas dépasser 110%. L'autorisation municipale est également conditionnée au respect par le ou la fonctionnaire de ses devoirs de fidélité, de diligence et du secret de fonction. En particulier, le ou la fonctionnaire doit éviter tout conflit d'intérêts et tout inconvénient pour le bon fonctionnement de ses tâches au sein de la Ville. Chaque demande fait l'objet d'une décision spécifique de la Municipalité.

Question

Le courrier reçu fait état de situation de harcèlement au travail et de maltraitance. Est-ce que la Municipalité confirme ces propos ? Sinon, en quoi sont-ils inexacts ? Si ces différentes situations sont avérées, quels sont les processus actuellement en vigueur dans l'administration communale pour traiter ces cas ? Est-ce que d'autres cas de harcèlement sont connus de la Municipalité ? Est-ce que ces cas sont en augmentation ? Existe-t-il un règlement ou une directive encadrant cette pratique ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je crois que, d'ailleurs, vous nous avez déjà interpellé un certain nombre de fois sur ces thématiques. Ce que je peux vous dire, c'est que la Municipalité travaille depuis de nombreuses années sur la promotion de comportement et de conditions de travail sains, ainsi que sur la conservation de la capacité de travail à long terme. Ainsi, en 2008, le Conseil communal a validé la création d'un dispositif indépendant permettant d'assurer la protection de la personnalité des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville, de lutter contre le harcèlement psychologique ou sexuel et de prévenir les conflits. Mais encore une fois lorsque 5500 collaborateurs, personnes, travaillent ensemble, il y a et il arrive de temps à autre que des situations soient compliquées.

Précisons également depuis lors que le règlement, le RPAC, comprend expressément une disposition de protection de la personnalité et de lutte contre le harcèlement et les conflits. Ainsi, dans son article 56bis, il stipule que « la Municipalité prend toutes les mesures utiles afin de protéger la personnalité, la santé physique et psychique des fonctionnaires dans le cadre de leur travail. A cet effet, elle édicte des dispositions réglementaires pour prévenir et faire cesser toute situation de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel. Une structure indépendante est mise sur pied à cette fin, compétente, notamment pour décider après avoir consulté la Municipalité de l'ouverture d'une enquête en cas de problème grave ou qui risque de le devenir. » La Municipalité peut décider d'ouvrir une enquête. La Municipalité sanctionne les personnes ayant commis des atteintes à la personnalité ou à la santé physique ou psychique d'autres collaborateurs et prend toutes les mesures nécessaires à résoudre les problèmes.

La cellule d'aide à la résolution des conflits et de lutte contre le harcèlement, cellule ARC, est la structure chargée de mettre en œuvre l'obligation légale de protection de la personnalité des employés qui incombe à l'employeur en s'appuyant sur les dispositions réglementaires municipales spécifiques. Cette entité est composée de deux délégués, un juriste, une juriste et médiatrice ainsi qu'un psychologue du travail, travaillant chacun à 75% et qui ont organisé leur temps de travail de manière à couvrir l'entier de la semaine. Ils sont directement rattachés à la Municipalité. La cellule ARC dispose de compétences en matière de protection de la personnalité, médiation, aide à la résolution de conflits et intervention psychosociale en organisation. Elle est chargée des missions suivantes : prévention générale de harcèlement psychologique et sexuel et des conflits au sein de l'administration communale, aide à la résolution des situations conflictuelles par le biais de démarches de conseil, de médiation et de concertation, ouverture d'enquête confiée à des spécialistes externes à l'administration.

Vous le constaterez donc, la Municipalité a pour objectif d'offrir ainsi les meilleures conditions-cadres possible pour s'assurer que la vie professionnelle des collaborateurs de la Ville se déroule dans les meilleures conditions possible.

Question

Le courrier reçu affirme que le compagnon d'un collaborateur est, je cite, « régulièrement engagé pour effectuer des coachings pour les employés de la Ville au prix fort ». Est-ce que la Municipalité confirme ces propos ? Sinon en quoi sont-ils inexacts ? Si cette situation est avérée, quelle est la pratique municipale concernant le recours à des prestataires externes lorsque ceux-ci sont les proches de collaborateurs de l'administration ? Et d'ailleurs cette question vaut même si cette situation n'est pas avérée. Et enfin, existe-t-il un règlement ou une directive encadrant cette pratique ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Le recours à des prestataires externes, quels qu'ils soient, est toujours guidé par l'objectif d'obtenir des prestations de qualité répondant aux besoins de l'administration à des prix usuellement pratiqués dans la branche dont il est question. Pour rappel, toutes les prestations commandées par la Ville sont régies par la loi sur les marchés publics. Il va de soi que les règles légales applicables doivent être scrupuleusement suivies.

La discussion est ouverte

M. Valentin Christe (PLC) : – En premier lieu, je tiens à remercier Mme la municipale et la Municipalité pour ces réponses, dont on comprend bien évidemment que pour un certain nombre d'entre elles, elles ne peuvent pas aborder les questions, disons, relatives à des cas individuels. J'ai quand même peut-être encore une ou deux questions complémentaires que je pose rapidement ici, puis ensuite, je ne vais pas monopoliser la parole, loin de moi cette volonté.

Concernant les indemnités de départ et le recours à des conventions de départ, vous avez dit, Mme la municipale, qu'elles sont évidemment incontournables et qu'elles se produisent dans une administration de 5500 collaborateurs, ce que je peux parfaitement entendre comme explication. Vous avez dit que ça se produisait de manière très ponctuelle. Ce serait intéressant que l'on connaisse la fréquence à laquelle ça s'est produit ces dernières années pour qu'on puisse juger nous-mêmes du caractère ponctuel ou non du recours à ces conventions de départ. Voilà, et pour le reste, j'attends de voir si la discussion va démarrer.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le groupe socialiste est choqué par le dépôt de cette interpellation urgente. Je dis choqué, mais en réalité nous sommes déçus, tant par le fond que par la forme. Je ne me lancerai pas ici sur une étude approfondie de la pertinence de l'urgence demandée pour cette interpellation, mais autant dire que lorsque je me rappelle les commentaires des dépositaires du texte de ce soir, lors du traitement de l'interpellation urgente sur l'Aquarius, eh bien je me gausse. Quelle plaisanterie ! Mais cessons là, l'urgence est accordée, alors parlons du dépôt lui-même.

Tout d'abord, permettez-moi de revenir sur le titre de l'interpellation qui pose la question suivante, « Corbeau ou lanceur d'alerte ? » Et déjà, je dois vous dire que cette formulation me fait sourire et m'attriste en même temps, car M. Moscheni, M. Christe, un lanceur d'alerte, pointe le doigt sur des questions où il y a un problème. Ce qui n'est absolument pas le cas de la lettre anonyme que les conseillères et conseillers ont reçue. Car chères et chers collègues, de deux choses l'une, soit l'auteur de cette lettre – enfin « lettre », c'est lui accorder trop de prestige –, de deux choses l'une, soit l'auteur est ou a été un employé de la Ville, et auquel cas, relayer ce dépôt est assister une personne qui viole le secret professionnel lié à sa fonction, soit l'auteur ne travaille pas ou n'a jamais travaillé à la Ville, et dans ce cas, ses digressions pourraient bien être un amas d'affabulations. Dans les deux cas, aucune conseillère, aucun conseiller ne devrait donner le moindre crédit à ses

propos. Donc sur la forme, il est déplorable que des conseillers relayent ce texte devant notre instance.

Maintenant, sur le fond. Monsieur Christe, Monsieur Moscheni, toutes les questions que vous posez, en dehors de leur provenance douteuse, vous savez pertinemment que vos commissaires au sein de la commission de gestion peuvent accéder, sous le secret de la commission, aux accords négociés dans les cas d'espèce. Aucune information ne vous est inaccessible. Finalement, votre interpellation relayant cette lettre anonyme est vraiment une attaque et une dégradation du travail de qualité fait par les 5000 employés de la Ville. Le PSL ne saurait s'associer à votre démarche, et nous trouvons que vous êtes tombé bien bas ce soir, si bas.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je voudrais quand même rappeler qu'il y a le journal *Vigousse* et puis *24 heures* pour relayer l'histoire, il n'y a pas seulement une lettre anonyme. Alors c'est bien que ces deux affaires sont regrettables, mais se retrancher derrière le nombre de collaborateurs que la Ville occupe me semble un peu discutable. Là, on cause du chef de service et pas d'un collaborateur lambda.

Maintenant, il y a une chose quand même qu'il m'intéresserait de savoir, c'est si c'est une convention de départ qui a été négociée, ou bien si c'est le prix du silence du collaborateur qui a été négocié. Merci de votre réponse.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voulais déjà remercier la municipale pour ses réponses à des questions difficiles. Et en aparté je voudrais quand même dire à M. Brayer que je comprends son émotion, c'est une lettre importante qui pose des questions importantes. Effectivement quand on l'a reçue on s'est demandé que faire. Et le processus a été très simple, on s'est demandé ce qui se passerait si dans trois semaines, trois mois, trois ans, des personnes se suicidaient parce que des cas qui sont relatés dans cette lettre ou des problèmes relatés à cette lettre n'avaient pas été discutés ? Pour avoir été moi-même, non pas acteur, mais actif dans une entreprise qui a dû passer par ce genre de problématiques, je peux vous dire que vous posez des questions pendant très longtemps.

Donc on a décidé effectivement de relayer, je dirais une lettre qui est peut-être mal fagotée, mal présentée, et qu'on aurait préféré avoir en face de nous la personne qui l'a écrite, mais je crois que les réponses de madame la municipale ont montré qu'il y a une prise de conscience au niveau de la Municipalité de ce genre de problématiques. Effectivement la Ville de Lausanne est faite de femmes et d'hommes qui ont normalement de très bonnes relations entre eux et que certaines fois, et il faut savoir les gérer, il y a des problèmes entre personnes, il y a des choses à discuter et ça ne se finit pas toujours bien, il faut savoir comment gérer ces crises. Et je crois que comme Conseil communal, il est important d'avoir déjà l'information que ce genre de crises sont gérées. Alors, je n'ai pas tout bien compris ce qu'a expliqué madame la municipale par rapport aux directives, et aussi, il est important de savoir quelle est la souffrance, quels sont les problèmes qui peut-être existent ou peut-être n'existent pas. Mais ne pas se poser la question, ça ne veut pas dire qu'on résout le problème. Et c'est important aujourd'hui qu'on ait cette discussion.

Mme la Municipale a apporté certaines réponses et j'aurais encore quelques questions. Alors, je ne sais pas si elle peut y répondre, mais je la remercie par avance d'y répondre si elle le peut. Vous avez parlé de provision. Alors, à ma connaissance, je ne sais pas où sont faites ces provisions dans les comptes. Est-ce que vous pourriez nous dire quel est le montant de provision qui est provisionné et dans quel compte, si c'est le cas ? Ou bien, si ce n'est pas possible de le dire en plénum, peut-être que cela soit communiqué au niveau de la COFIN ou de la COGES. D'après mes cours de comptabilité, il y a une grosse différence entre provision et réserve. Vous avez parlé de provision, or on fait des provisions lorsqu'il y a des cas en cours. Des réserves lorsqu'on suppose qu'il pourrait y avoir des cas en cours. Donc si vous parlez de provision, ça veut dire qu'il y a d'autres cas en cours, ou bien est-ce que c'est simplement un abus de langage.

La lettre parle aussi d'une souffrance au niveau de la Commune, entre autres par rapport à

des chefs de service, où il y a un tournus important et certains services dans lesquels il y a un tournus important. Donc vous parlez d'une distribution, je dirais, homogène sur 5500 employés, je comprends votre argument, mais là le point est différent. Il semble qu'il y a vraiment des services où il y a de forts dysfonctionnements. Alors, est-ce que vous confirmez cette problématique ? Par exemple, aussi au niveau de certains chefs de services ou de certaines directions, est-ce que vous confirmez cette problématique ou est-ce que vous l'infirmez ?

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Je souhaite déposer une résolution sur ce sujet. Je comprends bien qu'il y a des choses qu'on ne peut pas dire en plénière. Et justement, en suivant l'invitation qu'a faite madame la municipale, je propose que la Municipalité communique avec la Commission de gestion de manière à lever les interrogations qui restent à l'issue de ce débat, puisque la Commission de gestion est dans une obligation de confidentialité et avec un certain nombre de prérogatives qui lui permettent d'avoir accès.

Je trouve vraiment important d'avoir cette discussion, de lever toutes ces interrogations. C'est vrai qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent à la Ville de Lausanne, et les organisations ont parfois des comportements qui méritent qu'on s'y accroche, qu'on les analyse correctement. Donc voilà le sens de ma résolution.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique avec la Commission de gestion de manière à lever les interrogations restantes à l'issue de ce débat »

Le président : – Je vous propose donc de poursuivre la discussion à la fois sur l'interpellation et sur la résolution.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Effectivement, quand nous avons reçu cette lettre, comme beaucoup dans ce plénum, j'ai probablement craint les dépôts qui pouvaient avoir lieu aujourd'hui. Je constate que nous n'avons pas une interpellation urgente, mais deux puisque M. Moscheni vient d'en faire une orale en prenant la parole. Donc la prochaine fois, essayez peut-être de regrouper vos questions, ça permettra d'avoir un seul tour de parole dans ce plénum. Il est déjà assez tard et on a fini tard hier soir.

En lisant l'interpellation, j'ai été surpris en bien de la forme, qui me semblait peu polémique. Par contre, si l'on regarde un peu plus en détail, l'objectif polémique est risqué, à mon avis, et il est un petit peu surnois, comme le relève mon collègue Brayer. En effet, et comme pour les précédentes discussions sur ces mêmes questions, notre groupe regrette que le Conseil se transforme en tribunal ad hoc, se permettant tous les droits. Nous ne sommes pas là pour juger des cas particuliers, parce que cela c'est le travail de la Municipalité ou d'un tribunal, mais pas de ce plénum. Et en plus, nous sommes en train de traiter de cas très problématiques au niveau humain, madame la municipale l'a rappelé, très problématiques au niveau juridique la plupart du temps et au niveau de la protection de la personnalité et de la confidentialité.

Vous dites, monsieur Christe, que nous sommes en charge de contrôler la gestion de la Municipalité. C'est vrai, mais il ne faut pas confondre le travail de la COGES et le travail du plénum. Si la COGES est en charge de contrôler peut-être un peu plus la gestion ad hoc et la gestion au cas par cas, tel n'est pas le cas du plénum. Nous devons nous concentrer sur des stratégies de gestion, sur de la gestion globale, sur des impulsions politiques et non sur des cas particuliers comme vous le faites ici avec un fond polémique que vous avez envie de secouer. Comme l'a dit madame la municipale, le débat est bon, mais il est bon sur les thématiques politiques et nous sommes en train avec le groupe des Verts de travailler sur la question qui est un peu sous-jacente à votre interpellation. J'espère que vous soutiendrez nos dépôts futurs, mais le but est d'avoir un débat au calme et pas un débat dans une atmosphère de dénonciation, de crainte et surtout de faits qui ne sont pas avérés et qui sont simplement mis sur la place publique.

Pour revenir simplement sur la question d'accord ou de ne pas accord et de signer des conventions de sortie, je rappellerai un adage et je suis étonné que je sois le premier à le

sortir, mais c'est peut-être lié à ma déformation professionnelle, « mieux vaut parfois un mauvais accord qu'un bon procès ». Et je crois que le cas évoqué par madame la municipale le montre, on peut arriver à des sommes astronomiques en procès, on arrive bien souvent à maîtriser le risque avec des accords et on maîtrise aussi le risque des frais judiciaires et des honoraires d'avocats en passant un accord qui permette à tout le monde de sortir la tête haute et aux bourses de chacun de rester à peu près soulagées.

Je finirai par regretter, comme l'a fait M. Brayer, les méthodes utilisées dans la dénonciation et le fait qu'elles soient reprises par des conseillers communaux, qui plus est, soit policiers, soit juristes. En effet, les fuites internes, le flou, le fait que cela mélange des faits avérés, faits judiciaires, cela mélange des temps et des époques bien différentes, aucune source n'est citée, rien n'est précisé, rien n'est appuyé par preuve, on mélange des cas, des situations, je suis étonné, chers collègues, que vous ayez repris et que vous ayez estimé nécessaire de mettre et de donner du crédit à ces allégations et j'espère qu'on ne passera pas trop de temps là-dessus ce soir et qu'on laissera la Municipalité faire son travail.

Par rapport à la résolution, je pense qu'on peut la soutenir, c'est effectivement le bon moyen de passer devant la COGES. J'ajouterai, par acquit de conscience, de mettre dans la mesure du possible, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de clause de confidentialité dans ces conventions passées. Mais sinon, je pense que c'est une bonne solution de passer par la COGES avant tout et de venir au plénum plutôt avec des plans stratégiques et je crois que le groupe des Verts suivra cet avis.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR avait aussi reçu cette lettre. On l'avait même, pour certains de nos membres, reçue en primeur, je pense, parce que ça fait déjà un certain nombre de séances de groupe que nous avons traité d'une version précédente, il me semble, de la lettre qui contenait un peu la même chose. C'est naturellement des interrogations qu'on a eues, toutefois, il ne nous semble pas à titre de groupe, enfin c'est une position qui nous est propre, que le plénum était la voie opportune pour cela, due au fait qu'on avait peur de se faire manipuler par ce courrier, tout simplement. Cela étant dit, chaque groupe utilise ses droits d'initiative de façon libre, j'y reviendrai.

Nous pensons que la bonne façon de gérer le contenu de ce courrier, c'est la Commission de gestion, en effet, qui est là pour ça, et c'est pour ça que nous soutiendrons aussi la résolution qui a été déposée par le groupe Le Centre, en relevant toutefois qu'il nous semble qu'un débat précédent, dans un sujet parallèle, la gauche s'était opposée à une résolution de ce type-là, donc on est heureux du soutien de M. Company, mais j'aimerais quand même revenir sur la perte de mesure qu'il y a eu, je pense, de la part de M. Brayer, parce que finalement, M. Christe et M. Moscheni n'ont fait que strictement utiliser leur droit de conseiller dans un cadre parfaitement, alors si on était Français, on dirait républicain, si on est suisse, on dit démocratique, avec une courtoisie tout à fait digne de nos institutions. Ils n'ont pas, jusqu'à votre intervention, cherché à abaisser le niveau du débat. Ils ont laissé aussi la Municipalité répondre, je n'ai pas, contrairement à ce qu'avait M. Company, trouvé qu'il y a eu une particulière perversité ou des insinuations injustes pour l'équipe municipale dans cette intervention. Donc je pense qu'il est louable de vouloir défendre votre municipale, je pense que c'est aussi le rôle, on le sait tous ici, du législatif, mais ça ne peut pas se faire dans une sorte de négation des droits des conseillers d'intervenir au plénum selon la forme qu'ils choisissent. Donc ça c'est le premier point.

Et puis moi j'aimerais quand même relever que M. Company a dit qu'il ne souhaitait pas que ce Conseil communal se transforme en tribunal, dans un respect de la séparation des pouvoirs, je suis parfaitement d'accord avec lui, je rajouterai qu'il le dit d'expérience, lui qui dans une autre affaire s'était érigé en procureur pour accuser un municipal qui n'était certes pas de son parti.

M. Valentin Christe (PLC) : – Dans la ligne de ce que vient de dire M. Carrel, mais M. Brayer, vous nous dites que nous sommes tombés bien bas, mais vous vous égariez,

M. Brayer. Je crois que nous avons le droit absolument légitime de déposer des interpellations urgentes quand nous sommes interpellés par une lettre comme celle-ci que nous recevons, qui pose des questions sérieuses. Je ne fais pas miennes les allégations qui sont contenues dans cette lettre, mais en revanche, je me pose des questions. Alors peut-être que contrairement à d'autres, n'ayant pas de représentant à la Municipalité, je n'ai pas accès à un certain nombre d'informations privilégiées, je le dis au conditionnel, bien entendu, mais il n'en demeure pas moins que, clairement, en tant que conseiller communal lambda, je suis interpellé, fondamentalement, et je me pose des questions.

Monsieur Company a parlé à raison de stratégie de gestion par la Ville, il semble que l'on peut questionner la stratégie de gestion de la Municipalité à la lumière des allégations qui sont contenues dans cette lettre, pour autant qu'elles soient fondées, ce qui reste encore évidemment à établir, et moi évidemment que j'accueille favorablement la résolution qui nous est soumise dans le sens où effectivement la COGES pourrait se pencher sur ces questions. Vous nous avez dit, Monsieur Brayer, que les lanceurs d'alerte portent sur des problèmes. Bon, si cette lettre en soi n'est pas un problème pour vous, pour moi le fait qu'on reçoive cette lettre en soi est déjà un problème, alors peut-être que ce n'en est pas un pour vous ou que pour ce qui vous concerne vous préférez la politique de l'autruche, grand bien vous fasse, mais pour ce qui me concerne, je ne fonctionne pas de cette manière.

Ensuite, sur les propos de M. Company, que je salue, car ils sont plus mesurés que ceux de son préopinant de gauche, je crois que la question reste ouverte par rapport à la question de la gestion. Il a mentionné sa déformation professionnelle, je ne vais pas lui faire l'injure de lui rappeler que la loi sur les communes nous attribue explicitement la compétence de délibérer sur le contrôle de gestion. Donc évidemment, il me semble que nous sommes à un certain niveau dans nos compétences. Vous avez parlé d'un dépôt futur en ce qui concerne les questions de gestion du personnel, nous sommes évidemment ouverts à la discussion. Et puis par rapport à la question des conventions de départ, ce n'est pas la pratique ou le recours aux conventions de départ que nous remettons en cause en tant que telle. C'est évident que dans certaines situations, ça peut se justifier. Il reste à savoir quelle en est la fréquence et c'est pour ça que j'ai posé tout à l'heure la question de savoir à quelle fréquence ça se produisait sur une administration publique de 5500 collaborateurs. Ce serait intéressant qu'on dispose de ces chiffres-là. Donc voilà nous allons, en tout cas pour ce qui nous concerne dans notre groupe, soutenir cette résolution qui nous semble intéressante et qui effectivement permettra d'aborder les points de ce débat qu'on ne peut pas aborder en plénum de façon plus approfondie au sein de la Commission de gestion.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Une remarque liminaire, il est quand même intéressant d'entendre plusieurs conseillers dans ce débat parler d'une lettre en faisant une omission volontaire du terme « anonyme », puisque ce n'est pas une lettre, c'est une lettre anonyme, ce qui signifie bien que dorénavant, n'importe qui peut déposer n'importe quoi devant la porte du Conseil communal et puis saisir le plénum pendant deux heures d'allégations fantasmées, puisqu'on n'a aucune idée de qui les formule et sur quelle base. Bon, on a bien compris l'intention, donc on prend note. On note que les parties de droite de cet hémicycle pensent qu'une lettre non signée, munie de n'importe quelle mention, de n'importe quoi, n'importe où, sur n'importe qui, peut être discutée pendant deux heures en plénum et est intéressante.

Maintenant, à propos de la résolution déposée par M. Fürbringer, Bon, écoutez, le contenu de cette résolution dit ce qui est déjà de l'ordre des prérogatives de la COGES. Alors, en termes de symboles, nous la voterons, bien que ce soit déjà le cas, puisque les membres de la COGES pouvaient déjà poser ces questions et avaient déjà accès à ce qui était accessible, c'est-à-dire en dehors des clauses de confidentialité.

M. Yvan Salzmänn (Soc.) : – Il y a une chose qui me gêne, ce n'est pas du tout l'aspect formel, le droit des conseillers communaux à poser des questions, à avoir besoin de précisions à la réception de cette lettre, mais c'est l'anonymat de la lettre et le traitement de

cet anonymat en plénum. Je pense qu'il aurait peut-être fallu demander le huis clos, puisque le fait de faire une publicité pareille à une lettre anonyme en elle-même est extrêmement dangereux, puisqu'elle peut provoquer un appel d'air, et il se pourrait que ce ne soit pas, je ne le souhaite pas bien évidemment, mais que ce ne soit pas la dernière lettre anonyme que notre plénum reçoit, puisqu'on voit ce que ça donne, on voit ce que cela provoque.

Alors peut-être qu'il aurait fallu en rester à la Commission de gestion, qu'il aurait fallu en rester à des démarches un petit peu plus cachées du public, dans un certain sens, le public a bien sûr le droit de savoir beaucoup de choses, mais dans le cas de cet anonymat, je crois, je ne sais pas si elles et ceux d'entre vous qui ont vu le film de Henri-Georges Clouzot de 1943, *Le Corbeau*, qui est un excellent film, on voit très bien le contenu et les sous-entendus d'une lettre anonyme, je l'ai lue, après je l'ai jetée au panier et je me suis dit que nous n'allions pas aller plus loin, outre les questions que nous pouvons nous poser à l'interne, puisque nous travaillons à l'interne, nous travaillons hors caméra et hors public, nous travaillons parfois d'arrache-pied. Et encore une fois, je pense qu'il est extrêmement dangereux de provoquer un débat, non pas sur la forme, bien sûr que chaque conseillère et chaque conseiller a le droit de poser ces questions, mais sur le fond, il y a là quelque chose de redoutable.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Mon nom est évoqué, je dois réagir. Bien évidemment qu'on peut déposer des interpellations. Moi ce qui me dérange fondamentalement c'est le côté de l'urgence. Une interpellation urgente déposée à 15 h avec dix-sept questions pour une réponse en soirée, c'est fait à bien peu de cas du travail de la Municipalité. Estimez qu'elle n'a rien à faire si ce n'est compter des smarties et puis hop un peu de travail arrive, on va vous faire des réponses. Dix-sept questions si on veut qu'on y réponde sérieusement c'est un rapport qu'il faut faire. C'est plusieurs pages de réponses. Si vous aviez passé par une voie ordinaire, une réponse plus écrite aurait été déjà formulée et vous auriez peut-être eu des réponses un peu plus circonstanciées. Donc voilà, j'ai toujours ce problème-là avec les interpellations en général que pose M. Moscheni. Je les vois, je les lis malheureusement toujours comme une attaque contre le travail de la Municipalité, je me sens toujours obligé de la défendre et j'ai le sentiment que ce motif d'urgence n'est qu'agitation politique sans vraie volonté de faire la lumière sur quoi que ce soit.

Dans votre interpellation, vous essayez aussi de nous faire croire que vous avez la plus grande réserve face à cette dénonciation anonyme. Réserve bien peu solide, puisqu'elle s'épuise assez rapidement la phrase suivante, en rappelant qu'à l'heure actuelle, aucune preuve tangible n'a pour l'heure été apportée. Donc à vous lire, ce n'est qu'une question de temps pour que la véracité de cette lettre soit prouvée. Donner du poids politique à une lettre anonyme, c'est encourager la veulerie et la déloyauté. Prendre en compte une lettre anonyme et demander des explications en plénum, c'est un encouragement à d'autres lettres anonymes. Je pourrais moi-même la semaine prochaine envoyer des lettres anonymes et en reparler à la rentrée de janvier. C'est un phénomène qui est vraiment un cercle vicieux et qui peut être sans fin. J'ai le désagréable sentiment, je vous le dis, avec tout le respect que je peux vous porter, mais j'ai le désagréable sentiment que vous ne cherchez pas à éclairer les soupçons de cette lettre, mais bien au contraire à les faire prospérer.

Et M. Christe, ma dernière petite remarque, dans votre introduction orale, vous indiquez qu'en tant que conseiller communal, vous voulez contrôler l'action de l'exécutif, c'est vos mots, et vous pensez effectuer ce contrôle en vous basant sur une lettre anonyme. Ça, ce n'est pas vous beau, mais c'est ce que j'en comprends. C'est-à-dire contrôler la Municipalité en se basant sur une lettre anonyme. C'est donner quand même bien peu d'importance au contrôle que vous pensez pouvoir exercer.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Permettez-moi, chers collègues, de vous dire qu'à titre personnel, je fais miens les sages propos de notre collègue Salzmann. Je crois qu'un tel

débat eût mérité le huis clos pour les raisons qu'il a exposées.

Pour le reste, s'agissant de cette résolution, sans du tout me prononcer sur le fond, mais en me prononçant sur la recevabilité, je ne suis pas sûr que la loi sur les communes autorise les commissions de surveillance, c'est-à-dire COFIN, COGES, à investiguer sur des faits survenus durant l'année en cours. Il me semble qu'on ne peut investiguer que sur l'année précédente. Nous ne pouvons pas non plus en tant que Commune nommer une commission d'enquête parlementaire, ce n'est tout simplement pas dans nos prérogatives. Alors, je crois que le seul recours serait que nous portions ce problème devant le préfet. Mais je pense que les juristes de la Commune sauront démêler ce que je dis et sortir le vrai du peut-être moins vrai.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je veux déjà dire que j'apporte mon soutien à la résolution qui a été déposée, je voulais quand même apporter certains commentaires à ce qui a été dit. Merci, M. Corboz, pour l'exégèse que vous avez faite de notre texte, on ne pensait pas avoir écrit un texte tellement plein de doubles significations, il faut croire qu'il faudrait qu'on se lance dans ce genre de choses, mais je vous assure, ce n'était pas du tout le but. Si vous y voyez de l'agressivité et un moyen d'attaquer la Municipalité, M. Corboz, vous vous trompez.

Je voudrais remercier M. Yvan Salzman qui nous laisse nos droits. Donc on a le droit d'initiative, on a le droit de poser des questions et je le remercie en tant que minoritaire, fortement minoritaire, il est toujours bon d'avoir quelqu'un de la majorité qui se rappelle de ces points-là.

Mesdames et messieurs, on nous parle d'une lettre dont on ne devrait pas parler, mais les gens ont déjà parlé de cette lettre. Elle est parue dans *24 heures*, dans *Vigousse*, vous tous, nous tous l'avons reçue. Et dans la démarche qu'on a discutée avec M. Christie, il y avait une démarche qui peut-être vous étonnera, mais écoutez bien, nous étions dans une logique de dire il fallait donner une tribune à la Municipalité pour répondre à cette lettre. Imaginez-vous, par l'absurde, qu'on n'ait rien fait. Cette lettre aurait été dans la pensée de pas mal de nous tous, peut-être de vous aussi, pendant une année, deux années, à se dire « mais qu'est-ce qui se passe ? On n'a pas l'information, que faire ? » Ces vieilles histoires de famille dont personne ne parle, est-ce que ce n'est pas ça, vraiment, qui peut ronger une démocratie ? Dans notre cas, on a préféré avoir une discussion franche, peut-être difficile, avec des explications qui nous ont été données en partie sur un problème qui était soulevé, qui peut-être n'existe pas, semble-t-il que ce n'est pas le cas puisque Mme Germond confirme qu'il y a effectivement ce genre de problématiques et qu'il y a, je dirais, un processus qui est en place pour les gérer, du moins de ce que j'ai compris. Donc mesdames et messieurs, je sais que c'est une discussion difficile, mais ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il faut l'éviter.

M. Johann Dupuis (EaG) : – Rapidement, parce que M. Salzman m'a complètement ôté les mots de la bouche, et puis je m'associe tellement à ses propos que je dois dire que le premier réflexe que j'ai eu en recevant cette lettre, ça a été le même que le sien, c'est-à-dire la lire et la mettre immédiatement à la poubelle. Parce qu'il est évident qu'il s'agit d'une lettre anonyme et à propos diffamatoire, à mon sens c'est évident, et je trouve que ce soir on donne un crédit immense à une personne frustrée qui a écrit une lettre diffamatoire, et qu'on passe maintenant une heure à parler de cela, c'est offrir une victoire à quelqu'un qui n'en mérite probablement pas une.

Et à deux ans des élections communales, je m'interroge sur les deux conseillers communaux qui portent cette requête ce soir. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'à quelques semaines des élections communales, le moindre commentaire sous la page commentaire de *20 minutes* va nous amener une interpellation urgente devant ce Conseil ? C'est à quel stade qu'on va s'arrêter de poser des interpellations urgentes sur des allégations anonymes qui n'ont pas valeur de preuve ou de témoignage sensible ? Je trouve aussi que là, je suis un petit peu déçu par M. Christie, parce que M. Moscheni, ce n'est pas

son coup d'essai, je l'ai déjà dit devant ce Conseil, ça ne m'étonne pas qu'il revienne avec ce type de propos relativement diffamatoires devant le Conseil communal.

Je suis aussi un peu déçu ce soir de l'apport du Bureau, parce que je pense que non seulement il n'aurait pas dû accorder l'urgence, mais il aurait dû faire la même analyse que M. Salzmann et traiter cette lettre, soit dans un huis clos avec la Commission de gestion, soit carrément lui donner une suite juridique, parce qu'on est à la limite que la Municipalité lance une enquête, porte plainte contre X. Je suis désolé, mais pour moi on est à ce stade.

Donc voilà, pour ce qui est de la résolution, moi je vous propose de la refuser, pas parce que le propos de M. Fürbringer n'est pas sensé, je crois qu'il est raisonnable et sensé, mais on ne va pas faire une résolution ce soir sur la base d'une lettre qui est ordurière et qui nous a déjà monopolisé une heure de notre temps. On ne va pas offrir une deuxième victoire à la personne qui a écrit cette lettre en lui disant qu'on a accepté une résolution suite à cette missive ordurière qu'elle a lancée à l'encontre de la Municipalité. Il faut refuser cette résolution tout comme il faut ce soir mettre un terme à ce débat, je crois qu'il n' a que trop duré.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je ne voudrais pas que vous vous berciez d'illusions sur la portée de cette résolution que je refuserai, parce que je vous renvoie à l'article 40C de la Loi sur les communes, qui dit qu'un membre du conseil général ou communal peut se voir refuser des informations, notamment les informations qui doivent rester confidentielles pour des motifs prépondérants tenant à la protection de la personnalité et d'un secret protégé par la loi. Donc, je crois que les faits qui sont dénoncés dans cette lettre qu'on ne citera pas touchent à des données personnelles, et puis on parle d'avenir professionnel de ces collaborateurs de la Ville, du passé de certains autres. Donc voilà, je vous invite à la refuser, simplement.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je ne voudrais surtout pas allonger le débat, mais rappeler un certain nombre de points factuels, afin, je l'espère, de dédramatiser quelque peu la situation et montrer en quoi la gestion de la Municipalité a été soutenue par le Conseil très dernièrement. En effet, au moment où le courrier dont nous avons malheureusement eu à parler a été envoyé, le soir du 20 novembre, c'est à l'issue des travaux de la commission de gestion que notre Conseil a accepté, dans une conclusion votée à l'unanimité pratiquement, la gestion de la Municipalité pour l'année 2017. Je pense qu'il est juste de le rappeler parce que les personnes qui nous écouteront peuvent avoir quelques doutes sur comment les choses fonctionnent, il faut les lever.

Les conventions de départ peuvent paraître se faire dans le secret, ce n'est pas le cas. Elles apparaissent dans le rapport de gestion en termes nominal, par service. C'est un document qui est public, publié chaque année au mois d'avril, et les motifs de fin d'emploi sont subdivisés à la demande de la Commission de gestion il y a une quinzaine d'années entre toute une série de motifs, convention de départ dont on parle, décès, démission, départ à la retraite, fin de contrat, licenciement pour juste motif, je vous passe la suite, mais cela est mentionné par service. Les commissaires COGES ont la possibilité, lorsqu'ils vont dans les services, d'interroger sur les licenciements, sur les conventions de départ. C'est quelque chose que je pratique en tant que commissaire COGES pour voir de quoi il s'agit.

Evidemment, nous ne demandons pas les noms, nous ne demandons pas les conventions qui seraient confidentielles, mais nous interrogeons pour essayer de percevoir s'il s'agit d'un malaise dans le service ou s'il s'agit de faits qui ont une explication que l'on peut accepter. Je dois dire que le plus souvent c'est effectivement le cas. Donc il me semble que la résolution qui nous est proposée reprend finalement quelque chose qui est de la compétence, comme cela déjà été dit, de la Commission de gestion et donne la possibilité à la Municipalité, si elle a des éléments qu'elle voudrait transmettre plus précisément, au-delà de ce débat qui effectivement est ouvert au public, la possibilité d'avoir une commission qui l'écouterait et qui pourrait en discuter avec elle. Je pense que c'est dans ce

sens que notre collègue Fürbringer présente sa résolution, ça rejoint aussi des propos que tenait madame la municipale dans la réponse où elle disait que la Commission de gestion pouvait être effectivement un endroit où ces questions étaient abordées.

Voilà, mais je pense qu'il faut que surtout le public sache qu'on n'est pas avec une situation problématique même si effectivement il y a des interrogations et le monde est fait d'interrogations, mais il doit aussi être fait de réponses à un certain moment et les réponses jusqu'à maintenant sont des réponses qui ont été acceptées par le Conseil et qui montrent qu'il n'y a pas de difficultés particulières sur les années que nous avons étudiées. Alors je souhaite que pour les années qui suivent, on soit avec le même constat, et pour cela, d'une façon ou d'une autre, nous aurons les informations sur ce qui s'est passé dans l'année 2018, dès l'année prochaine.

Le président : – Comme j'ai encore plusieurs prises de parole, mais que madame la municipale a demandé aussi la parole depuis un moment, je lui passe la parole

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors si j'ai bien compris, je devrais remercier ce soir, je remercie vraiment les interpellateurs de cette discussion intéressante que nous pouvons mener grâce à eux. Je crois vous avoir répondu très sérieusement avec des éléments complets, quand bien même il est vrai qu'en vingt-quatre heures, je n'ai pas pu vous produire l'ensemble du rapport de gestion. Toutefois, comme l'a bien rappelé M. Rastorffer, ce sont des éléments qui sont à votre disposition, en tout cas en termes de chiffres, et que nous pouvons volontiers compiler et vous remettre si vous le souhaitez. Par rapport à la question spécifique sur le montant de la provision et la rubrique budgétaire concernée, je suis désolée, je n'ai plus les collaborateurs à disposition pour leur demander, mais je vous donne volontiers ces informations spécifiques, monsieur Moscheni.

Voilà, je ne pense pas qu'il y a lieu encore de prolonger, en tout cas du côté de la Municipalité, longuement cette discussion. Sur les questions des règles qui concernent l'ensemble de la gestion du personnel communal, je crois vous avoir répondu pleinement et sérieusement. Pour le reste, comme rappelé dans mon introduction précisément, la Commission de gestion a ses propres prérogatives et compétences qu'elle peut exercer en tout temps et nous pouvons être en dialogue avec elle dans le cadre évidemment du respect des diverses dispositions légales.

M. Valentin Christe (PLC) : – J'observe que certains en sont réduits à un peu de sémantique pour nous expliquer qu'il ne s'agit même pas d'une lettre puisque c'est une lettre anonyme, puis qu'après on ne sait pas trop, ok. S'il n'y a que ça, ma foi, tant pis. Ok, la COGES a déjà accès à ces informations, sans doute, mais encore aurait-il fallu que la COGES soit au courant de ces potentiels, encore une fois, dysfonctionnements, et évidemment que sans cette lettre, elle ne l'aurait jamais été, puis qu'elle n'allait pas elle-même se saisir et puis contrôler absolument et jusqu'aux derniers détails l'ensemble de l'activité de la Municipalité parce que c'est tout simplement irréaliste dans un parlement de milice. Donc que ces faits soient avérés ou non et que ses allégations contenues dans cette lettre soient avérées ou non, elles permettent au moins, disons, de braquer les projecteurs de la COGES sur des problèmes potentiels.

On peut regretter que cette interpellation ait été déposée un peu tardivement par rapport à la séance de Conseil communal, ma foi, je relève quand même qu'il n'est pas étranger à la gauche de déposer des interpellations à la dernière minute aussi et puis quelque part, s'il y en a qui ont un problème avec cette façon de procéder, eh bien il faut évidemment qu'ils suggèrent une modification du règlement du Conseil communal, ça tombe bien puisque la commission qui est chargée de cet objet est en train de siéger à l'heure où je vous parle. Donc moi j'invite M. Corboz, par le biais de ses représentants, à intervenir dans ce cadre-là.

En ce qui concerne le fait que je souhaiterais procéder au contrôle de la gestion qui incombe à ce Conseil communal sur la base d'une lettre anonyme pas le moins du monde.

La démarche d'ici, elle vise simplement à vérifier si les dysfonctionnements qui sont allégués dans cette lettre sont effectivement ou pas avérés. Et puis je me permets quand même de relever que ce n'est pas la première fois qu'on discute de problèmes de gestion du personnel, que ce soit dans ce Conseil communal ou dans la presse. J'ai par exemple sous les yeux un document de prise de position des syndicats Sud et SSP Lausanne, qu'on peut difficilement accuser d'être de mèche avec les interpellateurs ce soir, dans lequel, en page 7, sous le point revendication, les syndicats Sud et SSP Lausanne nous disent la chose suivante, je cite « Les graves lacunes au niveau de la gestion des relations avec le personnel au sein du Service de l'administration générale détériorent les conditions de travail des nombreux, nombreuses collaborateurs-trices. La responsabilité en incombe directement au syndic, à la Municipalité et à son mode de gestion. Sont affectés en premier lieu les collaborateurs-trices des services concernés, en second lieu un certain nombre de collaborateurs-trices des autres services de la Ville de Lausanne, dans la mesure où les lacunes des services transversaux, comme le service du personnel, affectent les relations humaines dans tous les services de la Ville. »

Alors moi je ne doute pas que, entre-temps, puisque ce tract, je l'ai dit, date de décembre 2015, je doute pas que la nouvelle Municipalité depuis a pris des mesures utiles, cela étant, on a déjà eu l'occasion d'entendre un certain nombre de récriminations par exemple par rapport à la mise en application d'EQUITAS, donc on comprend bien que tout n'est pas encore rose de ce point de vue là, sans mauvais jeu de mots, et de ce point de vue là, à la lumière d'un certain nombre de précédents qui existent, puisqu'il n'y a pas que le cas de ce tract, on en a déjà largement parlé, c'est légitime de se poser ces questions-là, après qu'elles dérangent, je peux l'entendre, mais c'est légitime de se poser ces questions-là, c'est légitime de poser des questions qui excèdent ou qui vont au-delà du cadre de simples cas individuels pour questionner des pratiques qui sont de manière plus générale. Et du moment qu'on discute de points généraux et abstraits, il me semble qu'on est légitime à le faire au sein de ce Conseil communal. Et puis j'entends tout à fait et très volontiers, et c'est pour ça que j'apporte mon soutien à cette résolution, que les cas personnels et particuliers, individuels et concrets ne peuvent évidemment être abordés qu'au sein de la commission de gestion, ce que j'entends très volontiers. Et puis je fais confiance à nos commissaires à la Commission de gestion pour investiguer de manière approfondie. Voilà, je vous remercie et je vous invite donc à soutenir cette résolution.

M. Pierre Oberson (PLC) : – J'aimerais juste rappeler à M. Dupuis qu'il a été choqué par une photo publicitaire montrant deux policiers de dos regardant une autre personne floutée. On peut être choqué de n'importe quoi. Je pense que le Lausannois lambda sera choqué de savoir que le statut d'un fautif peut être sanctionné d'une prime de départ.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Je crois que plusieurs collègues ont déjà évoqué qu'on a passé plus de temps que de raison sur ce sujet et j'aimerais donc demander une motion d'ordre, s'il vous plaît.

Le président : – Donc, nous sommes donc en présence d'une motion d'ordre. Est-ce qu'elle est appuyée par cinq conseillères et conseillers ? C'est le cas, je la mets donc en discussion.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – La parole n'est pas demandée sur la motion d'ordre en elle-même. Je vais donc la soumettre au vote. Nous allons faire un vote électronique sur la motion d'ordre. Donc, ceux qui soutiennent la motion d'ordre demandant d'interrompre le débat et de passer directement au vote de la résolution votent oui. Celles et ceux qui refusent cette motion d'ordre votent non. Il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Par 46 oui, 1 non et 13 abstentions, vous avez accepté cette motion d'ordre. Le débat est donc clos et nous allons passer au vote de la résolution qu'on va pouvoir réafficher. Nous allons voter aussi à l'électronique. Donc vous voyez sur l'écran qui est à ma droite le texte de la résolution. Nous allons la voter. Celles et ceux qui acceptent la résolution votent oui,

celles et ceux qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 30 oui, 27 non et 4 abstentions, vous avez donc accepté cette résolution. Ce point est donc clos et je termine ainsi la soirée. Je me réjouis de vous retrouver mardi prochain. Bonne rentrée chez vous.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Valentin Christe et consorts « Lettre anonyme sur les dysfonctionnements au sein de l'administration de la Ville de Lausanne : corbeau ou lanceur d'alerte ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Jean-Marie Fürbringer, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique avec la Commission de gestion de manière à lever les interrogations restantes à l'issue de ce débat.»

La séance est levée à 22 h 50.